



CONSEIL DES AFFAIRES FRANCOPHONES DU DISTRICT BILINGUE DE BIENNE

rapport d'activités 2009



Ce rapport d'activités a été adopté à l'unanimité par le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne lors de sa séance plénière du 5 mai 2010.

Impressum

Publication	Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne
Rédaction	David Gaffino - secrétaire général
Mise en page	Sabrina Salupo - secrétaire
Commande	Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne Faubourg du Lac 45 Case postale 358 2501 Biel / Bienne info.caf@sta.be.ch
Renseignements	David Gaffino Secrétaire général david.gaffino@sta.be.ch ou info.caf@sta.be.ch
Copyright	Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne – mai 2010

Table des matières

1. AVANT PROPOS	5
A. VORWORT	6
2. COMPOSITION ET STRUCTURE.....	8
A. COMPOSITION : LISTE DES MEMBRES	8
B. STRUCTURE DU CONSEIL	9
3. OBJECTIFS 2009-2010	10
4. EXERCICE DE LA PARTICIPATION POLITIQUE AU NIVEAU CANTONAL.....	11
A. PRISES DE POSITION (PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE)	11
B. NOMINATION DE HAUTS FONCTIONNAIRES	15
5. EXERCICE DE LA PARTICIPATION POLITIQUE AU NIVEAU COMMUNAL.....	16
A. DELEGATION BIENNOISE AUX AFFAIRES JURASSIENNES (DBAJ)	16
B. CONSULTATION DU CAF SUR DES OBJETS MUNICIPAUX	17
6. SECRETARIAT GENERAL	18
7. BUREAU ET PLENUM	18
A. SEANCES	18
B. INVITATIONS ET RELATIONS PUBLIQUES	19
8. DELEGATION A LA COORDINATION SCOLAIRE ROMANDE/INTERJURASSIENNE (DECOO)...	20
A. COMPOSITION DE LA DECOO ET SÉANCES	20
B. PRISES DE POSITION ET PRÉAVIS DE LA DECOO	21
C. VOTATION HARMOS	22
D. SOUTIEN AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉS ET À L'ASSOCIATION AJIR	22
E. AUTRES ACTIVITÉS DE LA DECOO	23
9. SECTION DES AFFAIRES CULTURELLES (SAC).....	23
A. COMPOSITION DE LA SAC	23
B. REVISION DES LIGNES DIRECTRICES EN MATIERE DE CULTURE	24
C. RELATIONS AVEC L'OFFICE DE LA CULTURE DU CANTON (OC).....	24
D. PARTICIPATION POLITIQUE – SUBVENTIONS CULTURELLES – OC	25
E. RELATIONS AVEC LE SERVICE FONDS ET AUTORISATIONS	26
F. DOSSIERS DE SUBVENTIONS – POM / FONDS DE LOTERIE	27
G. AUTRES ACTIVITES DE LA SAC	27
10. COLLABORATION AVEC LE CONSEIL DU JURA BERNOIS (CJB)	28
A. BASES LÉGALES ET OBJECTIFS COMMUNS.....	28
B. SÉANCES COMMUNES	28
C. COLLABORATION AU NIVEAU DES SECRETARIATS GENERAUX.....	28
D. PRISES DE POSITION ET ACTIONS COMMUNES	29
11. COLLABORATION AVEC LES AUTRES PARTENAIRES DU CONSEIL	29
A. FORUM DU BILINGUISME	29
B. CONSEIL-EXÉCUTIF	30
C. DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE	31
D. PRÉFECTURE DE BIENNE	31
E. DÉPUTATION FRANCOPHONE AU GRAND CONSEIL.....	32
F. COMMUNE D'ÉVILARD.....	32
G. VILLE DE BIENNE	33
H. PARTENAIRES AU NIVEAU RÉGIONAL : AIJ, SEELAND.BIEL/BIENNE.....	34
12. COMMUNICATION	34
A. SITE INTERNET / INTRANET	34
B. MEDIAS	34

13.	STATISTIQUES	35
A.	STATISTIQUES DE SEANCES	35
B.	STATISTIQUES DE SUBVENTIONS	36
C.	STATISTIQUES DE PREAVIS ET PRISES DE POSITION	36
14.	CONCLUSION.....	36
A.	ÉVALUATION INTERMEDIAIRE DES OBJECTIFS 2009-2010	36
B.	ÉVALUATION DES OBJECTIFS COMMUNS CAF-CJB 2009-2010	40
C.	PERSPECTIVES 2010-2011	41
15.	SCHLUSSBETRACHTUNG.....	42
A.	ZWISCHENBEURTEILUNG DER ZIELE 2009-2010	42
B.	BEURTEILUNG DER GEMEINSAMEN ZIELE RFB-BJR 2009-2010	45
C.	PERSPEKTIVEN 2010-2011	45
16.	ANNEXES.....	46

1. AVANT PROPOS

L'année 2009 a été marquée, comme les précédentes, par un travail intensif. Le CAF n'a pas perdu de vue son objectif principal, à savoir le renforcement du bilinguisme dans le district de Bienne. Grâce à une intense collaboration, notamment avec la Chancellerie d'Etat, l'Office cantonal de la culture et la Conférence de coordination francophone (COFRA), il a pu exprimer ses souhaits et faire entendre la voix des Francophones du district bilingue de Bienne dans deux domaines principaux, à savoir ceux de la culture et de la formation. Il n'a pas manqué non plus de prendre position dans d'autres secteurs,



Béatrice Sermet-Nicolet, présidente du CAF depuis sa fondation en 2006.

(photo CAF)

plus particulièrement ceux de la santé, de la justice et des institutions. Ses prises de position ont essuyé quelques revers, à l'image de l'épisode tumultueux de la réforme du Tribunal des mineurs ; elles ont parfois décroché des succès, comme l'introduction d'un système d'interprétation simultanée dans les tribunaux biennois. Même s'il n'est pas investi de compétences décisionnelles, le CAF a été entendu dans la plupart des affaires traitées avec les autorités cantonales. Le bilan est donc positif, même si le respect du bilinguisme au sein du nouvel arrondissement administratif bilingue Bienne-Seeland suscite encore quelques interrogations. Le CAF ne doit pas relâcher ses efforts pour donner une voix à la population francophone du district : les difficultés à intégrer la réalité biennoise aux travaux de l'Assemblée interjurassienne le prouvent.

Les liens qui unissent le district bilingue de Bienne avec le Jura bernois s'intensifient grâce à une collaboration étroite entre le CAF et le Conseil du Jura bernois (CJB), particulièrement dans les domaines de la formation et de la culture. Chaque fois que cela est possible, les deux conseils s'expriment d'une seule voix au sujet des affaires qui les touchent conjointement : c'est ainsi qu'en septembre 2009, le CAF et le CJB ont appelé la population à approuver le concordat intercantonal HarmoS en votation populaire. On sait que sans l'appui décisif de la population francophone, le canton de Berne aurait rejeté ce concordat

Grâce à la création de la Délégation biennoise aux affaires jurassiennes (DBAJ), les liens du CAF avec les autorités politiques de la ville de Bienne et de la commune d'Evilard ont été renforcés. La DBAJ, composée de représentants des communes d'Evilard, de Bienne et du CAF, permet d'aborder de manière coordonnée et cohérente les questions liées à l'avenir de Bienne dans le cadre de la question jurassienne. Cet objectif, visé depuis la création du CAF, est atteint. Le Conseil municipal biennois a décidé de consulter le CAF dans les questions touchant à son domaine d'action ; il l'a fait notamment à la fin 2009, en le consultant sur le projet de réforme des structures municipales biennoises.

Les projets ou les prises de position communs au Forum du bilinguisme et au CAF sont en augmentation. Saluée par les deux institutions, cette collaboration confère une importance accrue aux propositions adressées par les deux institutions à qui de droit.

Au printemps 2009, un changement important est survenu au Secrétariat général du CAF. David Gaffino a succédé à Marc Röthlisberger à qui nous adressons nos sincères remerciements pour son engagement, son travail et sa loyauté. Nous exprimons nos meilleurs vœux à David Gaffino et nous sommes convaincus qu'il trouvera de grandes satisfactions dans ses nouvelles fonctions, exercées depuis mai 2009.

L'année 2009 s'est terminée par une rencontre particulière. Le Professeur Gilles Petitpierre, l'ancien Conseiller d'Etat Mario Annoni et le vice-chancelier Michel Schwob ont été les hôtes du CAF le 9 décembre 2009. Pour le CAF, il s'agissait de montrer à ces trois artisans de la Loi sur le statut particulier (LStP) le résultat de leurs travaux et de leur exprimer sa gratitude. Les réussites et les préoccupations du jeune conseil ont été évoquées dans une discussion à bâtons rompus. Citons une phrase du Professeur Gilles Petitpierre qui illustre bien tant le climat dans lequel l'entretien s'est déroulé que les préoccupations des participant-e-s. Evoquant la préparation de la LStP, Gilles Petitpierre disait : « *Des trésors d'imagination ont été développés pour aboutir à la Loi sur le statut particulier.* » Et d'ajouter : « *Pour l'avenir également, il faut réfléchir à des formules qui n'existent pas encore. Que ferait-on à Bienne avec un canton francophone allant jusqu'aux portes de Bienne ? Il faudrait inventer, comme on l'a fait pour le CAF. (...) La solution trouvée était hybride, et vraiment pas raisonnable. Pourtant cela marche, et c'est une immense satisfaction. Il faudra de nouveau inventer quelque chose qui n'est pas encore visible.* »

Le CAF est très satisfait de l'esprit et du climat qui entourent sa collaboration avec tous ses partenaires. Il exprime ici sa gratitude à toutes les instances qui lui accordent leur confiance. Grâce à une véritable culture du dialogue, des succès non négligeables sont obtenus.

Bienne, janvier 2010

*Béatrice Sermet-Nicolet
présidente*

a. Vorwort

2009 war wie bereits die vergangenen Jahre von intensiven Arbeiten geprägt. Der RFB hat sein Hauptziel — die Stärkung der Zweisprachigkeit im Amtsbezirk Biel — nicht aus den Augen verloren. Dank einer intensiven Zusammenarbeit, namentlich mit der Staatskanzlei, dem kantonalen Amt für Kultur und der Französischsprachigen Koordinationskonferenz (FRAKO), konnte er seinen Wünschen Ausdruck verleihen und die Anliegen der Welschbielerinnen und Welschbieler in den zwei wichtigen Bereichen Bildung und Kultur einbringen. Auch in anderen Bereichen bezog er Stellung, insbesondere in den Bereichen Gesundheit, Justiz und Institutionen. Einige seiner Stellungnahmen endeten mit einer Niederlage, man denke nur an die sehr umstrittene Jugendgerichtsreform. Manchmal waren sie aber auch erfolgreich, wie zum Beispiel bei der Einführung der Simultandolmetschung an den Bieler Gerichten. Auch wenn der RFB über keine Entscheidungsbefugnisse verfügt, wurde er bei den meisten Geschäften, die mit den Kantonsbehörden behandelt wurden, angehört. Die Bilanz ist somit positiv, auch wenn die Einhaltung der Zweisprachigkeit im neuen zweisprachigen Verwaltungskreis Biel-Seeland noch einige Fragen aufwirft. Der RFB muss am Ball bleiben, um der welschen Bevölkerung von Biel und Leubringen eine Stimme zu geben; die Schwierigkeiten, die Bieler Realität in die Arbeiten der Interjurassischen Versammlung (IJV) zu integrieren belegen es.

Die Banden zwischen dem Amtsbezirk Biel und dem Berner Jura sind dank einer engen Zusammenarbeit zwischen dem RFB und dem Bernjurassischen Rat (BJR) — insbesondere in den Bereichen Bildung und Kultur — intensiver geworden. Wann immer möglich äussern sich die beiden Organe gemeinsam zu Geschäften, die sie gleichermassen betreffen: So haben der RFB und der BJR beispielsweise im September 2009 die Stimmberechtigten aufgerufen, dem interkantonalen HarmoS-Konkordat zuzustimmen. Es ist bekannt, dass diese Vorlage ohne die entschiedene Unterstützung der Französischsprachigen im Kanton Bern abgelehnt worden wäre.

Dank der Einsetzung der Bieler Juradelegation (DBAJ) konnten die Beziehungen des RFB zu den politischen Behörden der Stadt Biel und der Gemeinde Leubringen ausgebaut werden. Die aus Vertretern der Gemeinden Biel und Leubringen sowie des RFB zusammengesetzte DBAJ erlaubt es, Fragen im Zusammenhang mit der Zukunft Biels im Rahmen der Jurafrage koordiniert und kohärent anzugehen. Dieses seit der Gründung des RFB anvisierte Ziel ist erreicht. Der Bieler Gemeinderat hat beschlossen, den RFB bei Fragen zu konsultieren, die seinen Tätigkeitsbereich betreffen. Dies war namentlich Ende 2009 der Fall, als er zur Reform der Bieler Verwaltungsstrukturen konsultiert wurde.

Die gemeinsamen Projekte und Stellungnahmen des Forums für die Zweisprachigkeit und des RFB nehmen zu. Diese von beiden Gremien begrüßte Zusammenarbeit verleiht den Anträgen, die sie den entsprechenden Stellen unterbreiten, mehr Gewicht.

Im Frühjahr 2009 kam es im Generalsekretariat des RFB zu einer grösseren Änderung: David Gaffino löste Marc Röthlisberger ab, dem wir an dieser Stelle für sein Engagement, seine Arbeit und seine Loyalität danken. David Gaffino wünschen wir für seine Arbeit als Generalsekretär, die er im Mai 2009 aufgenommen hat, viel Erfolg und Befriedigung.

2009 konnte mit einer Begegnung der besonderen Art abgeschlossen werden: Prof. Gilles Petitpierre, alt Regierungsrat Mario Annoni und Vizestaatschreiber Michel Schwob waren am 9. Dezember beim RFB zu Gast. Es ging darum, den drei Vätern des Sonderstatutsgesetzes (SStG) das Ergebnis ihrer Arbeiten zu zeigen und sie zu verdanken. Im Rahmen einer allgemeinen Diskussion wurde auch über die Erfolge und Sorgen des jungen Rates gesprochen. Prof. Gilles Petitpierres Worte zeigen das Klima auf, in dem die Gespräche stattfanden: *«Eine Fülle von Vorstellungen und Ideen wurden entwickelt, um schliesslich zum Sonderstatutsgesetz zu gelangen. Auch für die Zukunft müssen Formeln ausgedacht werden, die es noch nicht gibt. Was würde man in Biel tun, wenn es vor den Toren Biels einen welschen Kanton gäbe? Man müsste Neues erfinden, so wie man das für den RFB getan hat. [...] Die Lösung war im Grunde genommen ein unbefriedigender Kompromiss. Aber es funktioniert, und das ist eine immense Befriedigung. Man wird wiederum etwas Neues erfinden müssen, etwas, das noch nicht sichtbar ist.»*

Der RFB ist sehr erfreut über den Geist und das Klima, die seine Zusammenarbeit mit allen Partnern prägen, und dankt an dieser Stelle allen Instanzen, die ihm ihr Vertrauen entgegenbringen. Dank einer echten Kultur des Dialogs können immer wieder wesentliche Erfolge erzielt werden.

Biel, Januar 2010

*Béatrice Sermet-Nicolet
Präsidentin*

2. COMPOSITION ET STRUCTURE

a. Composition : liste des membres



Les membres du CAF à la séance constitutive de juin 2006 : H. Stöckli, E. Banzer, P. Berger-Hirschi, A. Bernasconi-Neuhaus, M. Liengme, M. Beck-Kadima, B. Sermet-Nicolet, S. Kubli Steidle, R. Gurtner, P.-Y. Moeschler, P. Calegari, M. Esseiva-Thalmann, M. Guélat, M. Merazzi, F. Simon. (L. Gujer-Lanève, D. Nussbaumer et R. Haefely sont arrivés en cours de législature.)

(photo Olivier Gresset, Le Journal du Jura)

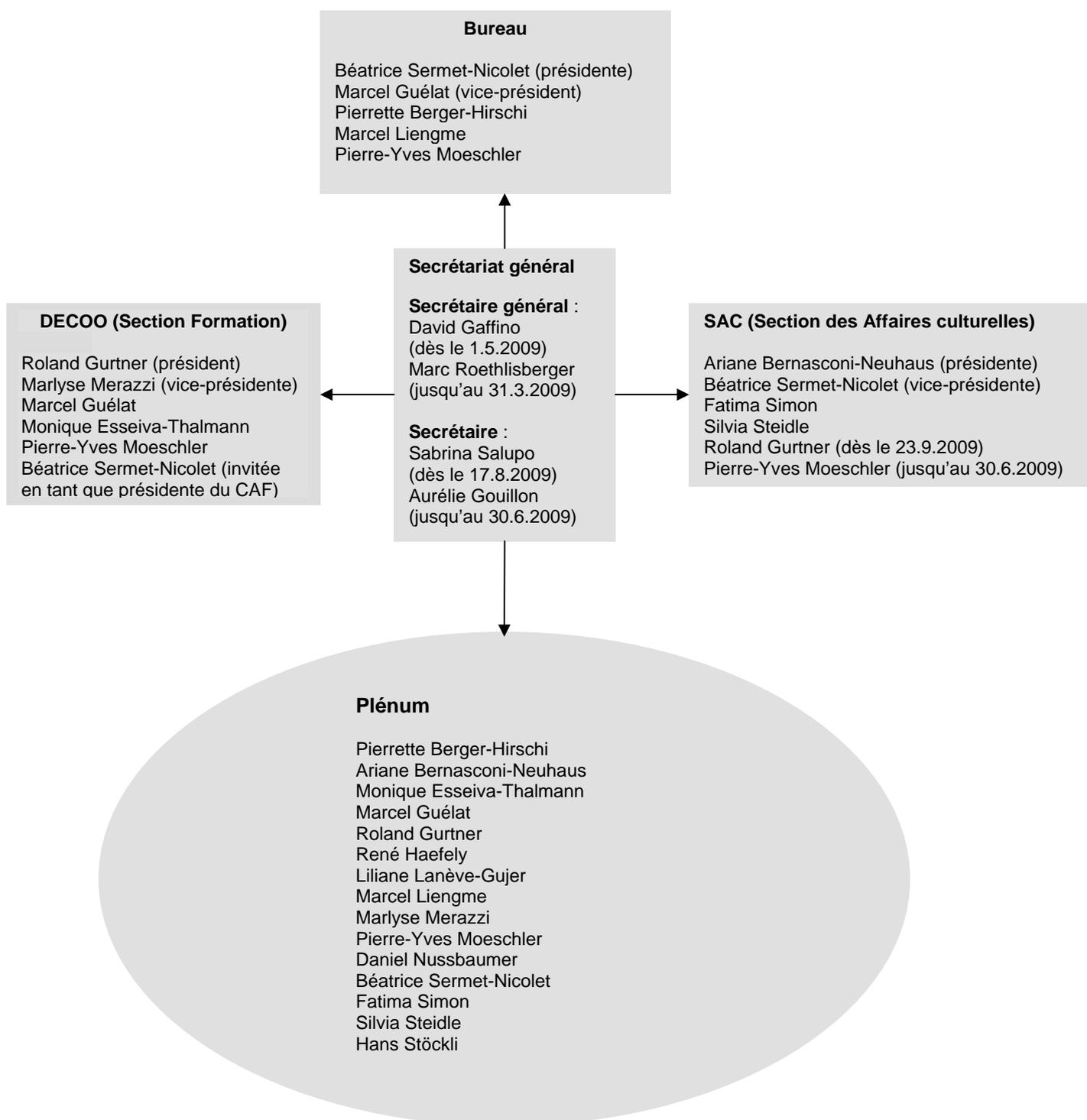
Le CAF est composé de quinze membres, élus en mai 2006 par le Conseil de ville de Bienne et en décembre 2005 par l'assemblée communale d'Evilard. Il s'agit de :

- **Pierrette Berger-Hirschi**, avocate, Bienne (PRR)
- **Ariane Bernasconi-Neuhaus**, ex-conseillère municipale, Bienne (PRR)
- **Monique Esseiva-Thalmann**, conseillère de ville, Bienne (PDC)
- **Marcel Guélat**, ancien secrétaire général adjoint de la Direction de l'instruction publique du canton de Berne, Bienne (PDC)
- **Roland Gurtner**, conseiller de ville, Bienne (Passerelle)
- **René Haefely**, conseiller de ville, Bienne (PSL)
- **Liliane Lanève-Gujer**, lic. ès lettres, formatrice, Bienne (élue le 15 janvier 2009, elle succède à Muriel Beck Kadima, démissionnaire) (Les Verts)
- **Marcel Liengme**, ing. dipl. ETS/UTS, Evilard (réélu le 7 décembre 2009 pour un 2^e mandat au CAF et élu au conseil municipal d'Evilard à la même date)
- **Marlyse Merazzi**, conseillère de ville et enseignante HEP BEJUNE, Bienne (PSR)
- **Pierre-Yves Moeschler**, conseiller municipal (Direction de la Formation, de la prévoyance sociale et de la culture) et député, Bienne (PSR)
- **Daniel Nussbaumer**, maire d'Evilard, Macolin (réélu le 7 déc. 2009 pour un 2^e mandat)
- **Béatrice Sermet-Nicolet**, ex-directrice du Gymnase de la rue des Alpes, conseillère de ville, Bienne (PSR)
- **Fatima Simon**, conseillère de ville, Bienne (Les Verts)
- **Silvia Steidle**, cheffe de communication à l'OFS, conseillère municipale, Bienne (PRR)
- **Hans Stöckli**, maire de Bienne et conseiller national, Bienne (SP)

Treize citoyennes et citoyens biennois, deux citoyens d'Evilard forment ce conseil ; 12 membres sur 15 sont inscrits au registre des habitants en tant que francophones (la Loi sur le statut particulier, art. 34, exige une proportion d'au moins 2/3 de francophones). Les femmes y sont légèrement majoritaires (huit sur quinze). La moyenne d'âge des membres s'élevait à 56 ans en 2009.

Depuis le 1^{er} janvier 2007, la vie du CAF est organisée et gérée par un secrétaire général. Nommé en séance plénière le 18 février 2009 et entré en fonctions le 1^{er} mai 2009, David Gaffino a succédé à ce poste à Marc Roethlisberger, démissionnaire (voir ci-dessous, chapitre 6).

b. Structure du conseil



3. OBJECTIFS 2009-2010

Pour la période 2009-2010, le CAF a défini les dix objectifs suivants (cf. aussi chapitre 14a : évaluation intermédiaire des objectifs).

Institutions

- I. Participer à la mise en place de la Conférence régionale Seeland-Bienne-Jura bernois en collaboration avec les organismes régionaux.
- II. Analyser, en collaboration avec les autorités municipales, les impacts des scénarios de l'Assemblée interjurassienne (AIJ) sur l'avenir de la communauté francophone du district bilingue de Bienne.
- III. Suivre le déroulement de la réorganisation de l'administration cantonale décentralisée et la mise en place de la préfecture du nouvel arrondissement de Bienne et intervenir en cas de besoin.

Culture

- IV. Promouvoir la culture francophone du district bilingue de Bienne et renforcer le rôle du CAF dans les subventions culturelles. Mieux définir les relations du CAF avec l'Office cantonal de la culture, la ville de Bienne et la commune d'Evilard.

Formation

- V. Soutenir le développement de l'offre de formation francophone dans le district bilingue de Bienne, en particulier dans le cadre du projet du Centre professionnel du Jura bernois (CPJB).
- VI. Soutenir les initiatives visant à intégrer les jeunes francophones du district bilingue de Bienne dans le monde du travail.
- VII. Soutenir la formation duale francophone du Centre de Formation des professions de la santé de langue française du canton de Berne (CEFOPS) en collaboration avec le Centre hospitalier de Bienne (CHB).

Bilinguisme

- VIII. Poursuivre la collaboration avec le Forum du bilinguisme pour le maintien et la promotion du bilinguisme dans le district bilingue de Bienne.
- IX. Veiller au respect du bilinguisme de la planification hospitalière régionale et prendre position sur les modèles proposés.

Communication

- X. Promouvoir et développer la visibilité du CAF auprès de la population du district bilingue de Bienne en intensifiant les relations avec les médias.

4. EXERCICE DE LA PARTICIPATION POLITIQUE AU NIVEAU CANTONAL

a. Prises de position (par ordre chronologique)

Ordonnance sur la suppléance des préfets

Le CAF a pris position le 2 février 2009 sur la nouvelle Ordonnance sur la suppléance des préfets. Pour le CAF, cette ordonnance doit permettre de préserver le caractère bilingue de la préfecture de Bienne dès 2010, après la réforme de l'administration décentralisée, dont le principe a été établi avant la mise en place du CAF en 2006. La nouvelle Préfecture de Biel/Bienne couvre un territoire s'étendant à tout l'arrondissement administratif de Biel/Bienne, qui comporte 18 communes alémaniques et deux communes bilingues. Dans ce contexte très majoritairement alémanique, le CAF estime que des garanties doivent être fournies pour préserver le fonctionnement et la nature bilingue de la préfecture (cf. aussi chapitre 11d, relations avec la Préfecture de Bienne).

Dans sa prise de position, le CAF demande pour la Préfecture de Bienne un poste permanent et indépendant de préfet suppléant, occupé par une personne de langue maternelle française si le préfet est alémanique (et inversement). Le CAF demande aussi un personnel francophone en nombre suffisant, avec la garantie d'un poste (à 50% au minimum) de juriste de langue française ; la garantie que les documents internes d'une certaine importance soient fournis dans les deux langues au personnel de la Préfecture de Biel/Bienne ; enfin la garantie que les textes publiés par la nouvelle préfecture soient traduits et publiés dans des délais adéquats, pour assurer un bon traitement des affaires courantes.

Stratégie de la formation

Le CAF a pris position le 23 février 2009 sur la Stratégie de la formation du canton de Berne. Il a soutenu la plupart des mesures proposées, en particulier l'obligation faite aux élèves d'apprendre l'autre langue nationale en priorité, dans les deux zones linguistiques du canton. Le CAF proposait toutefois quelques modifications. Il demandait notamment la mention du bilinguisme parmi les principaux défis à relever : pour le CAF, il est essentiel de maintenir des classes francophones et alémaniques dans toutes les filières de formation à Bienne, tout en encourageant les projets bilingues dans le cadre scolaire. Une mention de la filière sport-culture-études a également été proposée. Le CAF demandait également le maintien de cours d'éducation sexuelle prodigués par des intervenants extérieurs, disposant d'une formation reconnue ; l'éducation sexuelle ne doit pas être confiée aux seuls enseignants. Enfin, au chapitre des hautes écoles, le CAF demandait que le canton fasse part de sa volonté de défendre et renforcer le site imérien de la HE-Arc et le site biennois de la HEP BEJUNE.

Réorganisation des centres de puériculture

Le CAF salue la constitution d'une seule région Jura bernois – Seeland, qui permet de renforcer le lien existant entre Bienne et le Jura bernois, dans le domaine des services de puériculture. Dans sa prise de position du 26 mars 2009, le CAF demande que le nouveau centre régional dispose d'une direction bicéphale (ou au moins d'un poste de coresponsable francophone) pour garantir son fonctionnement bilingue. Le centre devra veiller à engager un nombre suffisant de collaborateurs francophones, tout en assurant un accueil téléphonique dans les deux langues. Le CAF s'est associé au CJB pour demander que le respect du bilinguisme soit inscrit dans le contrat de prestations de l'association privée chargée de la gestion du centre.

Loi sur l'énergie

En mars 2009, le CAF a renoncé à prendre position sur la révision totale de la Loi cantonale sur l'énergie, qui ne comportait selon lui aucune composante spécifiquement liée aux affaires francophones du district bilingue de Bienne.

Loi sur les impôts

En mars 2009, le CAF a renoncé à prendre position sur la révision de la Loi cantonale sur les impôts, qui ne comportait selon lui aucune composante spécifiquement liée aux affaires francophones du district bilingue de Bienne.

Justice des mineurs – modèle du juge ou du procureur

La vaste réforme de la justice mise en chantier dans le canton de Berne comprenait un volet consacré à la justice des mineurs. Dans ce domaine, le canton devait choisir entre deux modèles : le modèle dit « du juge des mineurs » et celui dit « du procureur des mineurs ». Tout comme le CJB, le CAF s'était prononcé dès 2008 en faveur du modèle dit « du juge des mineurs », appliqué par la totalité des cantons romands et par le canton de Berne, moins centralisé et donc plus favorable aux juges francophones, de l'avis du CAF et du CJB. Ces derniers déploraient également que le futur « procureur des mineurs » du canton soit forcément alémanique, dans la mesure où la loi prévoit qu'il soit responsable de l'agence régionale Berne-Mittelland. Le Conseil-exécutif s'était rallié en juin 2008 à la demande des deux conseils, mais le Grand Conseil avait voté en première lecture pour le modèle dit « du procureur des mineurs ». La Députation francophone ayant exigé le vote séparé, une rencontre a été organisée à Berne entre la Commission consultative du Grand Conseil, la Députation, le CAF et le CJB, le 5 mai 2009. Cette séance a permis un intense échange d'informations et d'arguments, mais la commission n'a pas changé d'avis et, en juin 2009, le Grand Conseil a adopté en deuxième lecture la réforme de la justice, avec le modèle du procureur des mineurs.

Soins palliatifs

Consulté sur le projet de convention BEJUNE sur les soins palliatifs, le CAF a renoncé à se prononcer sur les détails du projet, dans la mesure où celui-ci répondait à la Résolution 58 de l'Assemblée interjurassienne et que le district de Bienne n'en faisait donc pas partie. Dans sa prise de position du 28 avril 2009, le CAF proposait toutefois à la Direction de la santé publique d'étudier les possibilités d'associer le district de Bienne à cette convention, en favorisant les synergies et en évitant les doublons avec les services de soins palliatifs de Spitex Biel-Bienne ou du Centre hospitalier de Bienne. Une telle collaboration garantirait à la population l'accès à des soins palliatifs de haute qualité, tout en offrant au personnel francophone de Bienne des possibilités de formation dans l'espace BEJUNE.

Avenir des écoles de commerce

Le CAF s'est prononcé fermement et à l'unanimité en faveur de la variante 1 du projet « Avenir des écoles de commerce dans le canton de Berne » ; dans sa prise de position du 28 avril 2009, il insistait sur la nécessité de maintenir une filière CFCI (préparation au certificat fédéral de capacité avec une formation pratique intégrée dans une école de commerce) sans maturité professionnelle, à savoir l'équivalent de l'actuelle filière diplôme. Celle-ci est très appréciée dans la région biennoise, aussi bien par des familles de migrants que par des Suisses qui ne souhaitent ou ne peuvent pas effectuer des études tertiaires. En période de crise économique, supprimer cette filière pourrait encore aggraver la difficulté pour les jeunes de trouver des places d'apprentissage. Le CAF soulignait aussi les risques d'exode vers d'autres cantons offrant toujours cette filière, en cas de suppression dans le canton de Berne.

Modèle de conférence régionale Bienne-Seeland-Jura bernois

Le CAF a approuvé le modèle de conférence régionale Biel/Bienne – Seeland – Jura bernois mis en consultation par l'Association Seeland Biel/Bienne (SBB) et la Conférence des maires du Jura bernois et du district de Bienne (CMJB). Dans sa prise de position du 29 avril 2009 sur le modèle de conférence régionale, le CAF se réjouit de la création prochaine d'une entité régionale regroupant Bienne, le Jura bernois et le Seeland. Le CAF réitère son appui à un modèle formé de deux sous-conférences, une alémanique (Bienne-Seeland) et une francophone (Bienne-Jura bernois), avec un secrétariat général unique. En définitive, une entité bilingue forte pourrait ainsi être créée

autour de Bienne. Le CAF souhaite être associé à la suite des travaux, pour les projets qui concernent ses domaines d'activités.

Loi sur les communes

Le CAF a saisi l'occasion de cette prise de position du 5 juin 2009 pour demander des précisions sur la mise en place des conférences régionales, dont plusieurs dispositions découlent de la Loi sur les communes. Le CAF s'interroge par exemple sur le rôle des futures commissions « culture » des conférences régionales. Quant à la réorganisation des feuilles officielles d'avis, le CAF insiste sur l'importance de maintenir une publication bilingue dans le district de Bienne, si la feuille d'avis devait un jour être étendue à tout l'arrondissement (ce qui devient légalement possible).

Dans sa prise de position, le CAF demande à la Direction de la justice et des affaires communales un avis de droit sur la disparition ou non de la notion de « district » dans le canton de Berne, et sur son implication éventuelle sur le rôle et les tâches du Conseil des affaires francophones du « district » bilingue de Bienne. Dans sa réponse du 9 juin 2009, le directeur de la Justice, M. Christoph Neuhaus, transmet l'avis de droit demandé : les districts ne sont plus déterminants pour l'administration cantonale décentralisée, dès le 1^{er} janvier 2010, mais ils continuent d'exister dans la Constitution cantonale, de sorte que « le CAF n'est pas touché par le changement ».

Loi sur l'université

Dans sa prise de position du 17 juin 2009, le CAF approuve dans ses grandes lignes cette révision, rendue nécessaire notamment par la réforme de Bologne. Cependant, il déplore le bilinguisme déclinant de l'Université de Berne, où la place du français n'a cessé de reculer depuis la fermeture du brevet secondaire. Sous le mot d'ordre « une université bilingue dans un canton bilingue », le CAF demande l'ajout d'un article introductif, de type programmatique, qui insisterait sur la mission bilingue de l'Université de Berne et sur sa contribution au rôle de pont entre la Suisse romande et la Suisse alémanique que veut jouer le canton de Berne.

A l'heure où les filières bilingues des gymnases, notamment à Bienne, forment un nombre croissant d'étudiants, l'Université de Berne devrait afficher sa volonté de les accueillir dans les meilleures conditions possibles. Par conséquent, le CAF s'oppose à ce que le canton mette fin à l'obligation de traduire les actes législatifs promulgués par l'Université. Le CAF craint que l'on crée là un précédent, inscrit dans la Loi sur les publications officielles, qui ouvrirait la porte à de possibles atteintes au bilinguisme dans d'autres institutions du canton.

Droit de la protection de l'adulte et de l'enfant

Cette réforme du droit des tutelles vise à s'adapter aux nouvelles normes fédérales. Sans vouloir trancher entre les deux modèles proposés (communal ou cantonal), mais soucieux de coordonner sa position avec celle de la Ville de Bienne, le CAF a émis une légère préférence pour le modèle cantonal (qui sera finalement retenu). Dans sa prise de position du 27 juin 2009, le CAF insiste surtout sur la nécessité pour la future autorité de tutelle (secrétariat de l'autorité et services sociaux chargés des enquêtes) de fonctionner de manière bilingue. Une personne mise sous tutelle ne saurait se voir attribuer un curateur ne parlant pas sa langue. Dans un domaine aussi sensible que les tutelles, cette exigence de bilinguisme est particulièrement forte, dans l'arrondissement administratif de Bienne (formé de 18 communes alémaniques et deux communes bilingues).

Décret sur les langues judiciaires

Le CAF a fait part de sa satisfaction (dans sa prise de position du 8 juillet 2009 puis dans un rapport du 2 décembre 2009) pour le nouveau Décret sur les langues judiciaires, qui doit régler l'usage des langues dans les tribunaux du canton. Parmi les améliorations notables de ce décret, il faut citer l'introduction du bilinguisme dans tout l'arrondissement judiciaire Bienne-Seeland, et pas seulement dans l'ancien arrondissement Bienne-Nidau. Cette évolution permettra désormais à un justiciable francophone établi dans le Seeland d'être jugé en français. La prise de position du CAF a permis d'affiner le projet de décret, en introduisant un système de traduction simultanée dans l'arrondissement Bienne-Seeland, pour les procès bilingues, quand le juge l'estime nécessaire.

Ceci afin d'éviter par exemple à une famille francophone de devoir assister pendant une semaine à un procès en allemand, sans rien comprendre aux débats.

Rapport final de l'Assemblée interjurassienne

Le 4 mai 2009, l'Assemblée interjurassienne (AIJ) a publié son rapport final sur l'étude sur l'avenir institutionnel de la région interjurassienne. Dans un premier temps, le Conseil-exécutif a mis en consultation la suite de la procédure à suivre, notamment l'organisation par l'AIJ de séances d'information interactives pour présenter son rapport. Dans sa prise de position du 8 juillet 2009, le CAF fait part d'un certain scepticisme envers ces séances d'information, basées sur un concept d'interactivité encore mal défini et destinées à présenter un rapport qui ne tient pour ainsi dire aucun compte du district bilingue de Bienne. Néanmoins, le CAF souhaite l'organisation d'une telle séance à Bienne, à l'intention des autorités du district. Surtout, le CAF demande qu'une étude complémentaire soit menée, pour étudier les liens entre le district de Bienne et le Jura bernois, ainsi que l'impact des deux pistes proposées par l'AIJ (statu quo + ou grand canton jurassien) sur le district de Bienne et sur le bilinguisme du canton. Plus tard dans l'année, le concept d'information interactive ayant été défini plus clairement, le CAF a ensuite décidé de soutenir la demande de la Ville de Bienne d'une séance d'information interactive publique à Bienne.

Loi sur l'utilisation des eaux / décret sur les redevances

En août 2009, le CAF a renoncé à prendre position dans cette consultation, qui ne comportait selon lui aucune composante spécifiquement liée aux affaires francophones du district bilingue de Bienne.

Projet Éducation et culture

Le CAF a fait part à la Direction de l'instruction publique de son soutien pour le projet pilote Éducation et culture, qui vise à renforcer la découverte active de la culture dans les écoles. La prise de position du 15 octobre 2009 salue notamment l'intention de soutenir financièrement les institutions dans leurs activités de médiation culturelle. Le CAF y voit un encouragement pour les institutions culturelles biennoises, déjà très actives dans ce domaine, mais à condition que les coûts engendrés soient pris en compte dès la négociation des contrats de subventionnement.

Loi sur l'exécution des peines et mesures

Dans sa prise de position du 15 octobre 2009, le CAF approuve ce projet de révision de Loi sur l'exécution des peines et mesures (LEPM). Il relève avec satisfaction qu'une organisation décentralisée est prévue à Bienne pour l'Office de la privation de liberté et des mesures d'encadrement (OPLE). Les compétences du préfet en matière d'exécution des peines sont transférées intégralement à l'OPLE ; d'où l'importance d'un office décentralisé à Bienne, avec du personnel des deux langues. Le CAF se réserve le droit d'intervenir ultérieurement si le nombre de collaborateurs francophones s'avérait insuffisant. Cette prise de position était aussi l'occasion de relever la difficulté de trouver des places en institution francophone pour des prévenus du canton de Berne ; dans des cas extrêmes (délinquants psychiatriques dangereux), aucune solution n'est prévue, à tel point que la seule issue pourrait être de remettre en liberté un tel délinquant dangereux, faute d'établissement pour l'interner ! Une situation qui inquiète le CAF, qui en a fait part à la Direction de la police et des affaires militaires.

Loi sur la péréquation financière et la compensation des charges

En décembre 2009, le CAF a renoncé à prendre position dans cette consultation, qui ne comportait selon lui aucune composante spécifiquement liée aux affaires francophones du district bilingue de Bienne.



Rapport complémentaire sur le CPJB

Les détails d'organisation du Centre de formation professionnelle du Jura bernois (CPJB) ne relèvent pas de la compétence du CAF, qui fait preuve de retenue sur ces questions, en se concentrant sur les liens possibles entre le CPJB et Bienne. Dans sa prise de position du 9 décembre 2009, le CAF salue l'intégration de M. Zürcher, directeur du Centre de formation professionnelle de Bienne, dans le groupe de travail interjurassien chargé de préparer le rapport complémentaire sur la réorganisation du CPJB. Le CAF déplore toutefois que ce rapport n'envisage qu'un nombre très limité de collaborations possibles entre le CPJB et les centres de formation à Bienne. Le CAF appelle la Direction de l'instruction publique à concevoir la formation professionnelle francophone du canton sous un angle global, en envisageant des regroupements de classes aussi bien à Bienne que dans le Jura bernois. Les effectifs francophones dans les établissements bilingues de Bienne sont forcément réduits et le CAF craint que la formation professionnelle francophone ne se vide un jour de toute substance, si les classes ferment les unes après les autres, faute d'effectifs. Enfin, dans la réorganisation des filières, le critère prioritaire selon le CAF doit être l'intérêt des élèves, ainsi que la qualité des formations et la pérennité des institutions.



Le CAF demande au canton de prendre en compte les établissements biennois (le Centre BFB et le Centre de formation professionnelle, ici en photo) dans la réorganisation de la formation professionnelle francophone.

(photo David Gaffino)

Quant à la question du choix du site pour l'Ecole de maturité spécialisée (EMSp) de Moutier, le CAF attend l'étude complémentaire prévue en 2010 avant de se prononcer de manière définitive. Il estime toutefois que l'EMSp doit rester rattachée au Gymnase français de Bienne, comme prévu par la loi.



Rapport complémentaire sur le CREA

La Direction de l'instruction publique a mis en consultation (auprès du CAF et du CJB) le rapport complémentaire sur le Centre interjurassien d'expression des arts de la scène (CREA) le 23 décembre 2009. Il s'agissait notamment de se prononcer sur la variante d'un CREA sur deux sites (Delémont et Malleray-Bévilard). Le CAF ayant rendu sa prise de position le 28 février 2010, cet objet sera détaillé dans le rapport d'activités 2010.

b. Nomination de hauts fonctionnaires

En janvier 2009, le CAF a émis un préavis positif à l'intention de la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques, concernant la nomination de M. Michel Walthert au poste de chef de l'Unité francophone de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT). Située à Nidau depuis l'automne 2008, l'Unité francophone de l'OACOT ne disposait jusque là pas encore d'un organe de direction. Secrétaire municipal et administrateur des finances à Villeret durant 25 ans, M. Walthert connaît particulièrement bien le monde des communes et le Jura bernois.

En février 2009, le CAF a fait part à la Direction de la santé publique de son préavis favorable pour la nomination du Dr. Laslo Pataki au poste de directeur des Services psychiatriques du Jura bernois – Bienne – Seeland (SPJBB). Le CAF était représenté dans la commission chargée des auditions pour repourvoir le poste. Le Dr. Pataki avait donné entière satisfaction à la direction de ces services ad intérim ; il succédait à ce poste à M. Philippe Perrenoud, élu conseiller d'État en 2006.

En vertu de l'article 46 de la Loi sur le statut particulier¹, le CAF peut participer à la nomination d'agents et hauts fonctionnaires de l'administration cantonale qui traitent à un niveau hiérarchique supérieur des affaires concernant le district bilingue de Bienne.

5. EXERCICE DE LA PARTICIPATION POLITIQUE AU NIVEAU COMMUNAL

Organe de droit cantonal, le CAF concentre l'essentiel de ses activités sur la politique cantonale. Cela n'exclut en rien une participation politique au niveau communal, dont les bases légales sont définies principalement par la Loi sur le statut particulier² et par le Règlement sur le CAF de la Ville de Bienne³. Peu exploitée en début de législature, cette collaboration au niveau communal s'est renforcée en 2009 (cf. chapitre 11g : relations avec la Ville de Bienne). Par décision du 23 octobre 2009, le Conseil municipal demande à toutes les directions municipales et à la chancellerie d'impliquer le CAF dans toutes les affaires touchant à son domaine d'activités.

a. Délégation biennoise aux affaires jurassiennes (DBAJ)

En novembre 2009, le CAF participe à la création de la Délégation biennoise aux affaires jurassiennes (DBAJ). Celle-ci est formée de trois représentants du CAF (Mme Sermet-Nicolet, Mme Berger-Hirschi et M. Gaffino), de trois membres du Conseil municipal de Bienne (MM. Stöckli, Moeschler et Contini) et de deux membres du Conseil municipal d'Evilard (MM. Nussbaumer et Minger).

Ce nouvel organe a pour but principal d'accompagner la suite des travaux sur l'avenir institutionnel de la région interjurassienne, d'un point de vue biennois. La DBAJ forme l'aboutissement d'efforts de coopération lancés en mai par les conseils municipaux de Bienne et d'Evilard et le CAF. Le 4 mai 2009, jour même de la publication du rapport final de l'AIJ, ces trois institutions ont organisé une conférence de presse pour exiger que le district de Bienne soit désormais inclus dans la suite des travaux sur l'avenir de la région interjurassienne. Le CAF et les autorités municipales de Bienne et d'Evilard ont renouvelé cet appel public le 3 novembre 2009, après l'attribution d'un nouveau mandat à l'AIJ, chargée de présenter son rapport lors de séances d'information interactives en 2010.

Les compétences et le domaine d'activités de la DBAJ sont fixés par une Position biennoise commune signée par les trois institutions le 10 novembre 2009. Ce document public confirme la politique de neutralité active observée par les autorités du district de Bienne dans la Question jurassienne ; il charge la Délégation biennoise d'établir les contacts jugés nécessaires au niveau régional, cantonal ou fédéral. La DBAJ peut émettre des communiqués de presse en son nom, pour réagir rapidement, si nécessaire, à l'actualité relative à l'avenir de la région interjurassienne.

En décembre 2009, l'AIJ a invité le CAF à participer en février 2010 à une séance interactive à Bienne. A la demande du CAF, la DBAJ a également été invitée. Le CAF et la DBAJ ont alors convié l'AIJ à organiser une séance d'information publique à Bienne, et pas seulement dans les six districts jurassiens et jurassiens bernois. Fin 2009, l'AIJ n'avait pas encore répondu à cette demande.

Le secrétaire général du CAF, M. David Gaffino, a également été nommé secrétaire général de la DBAJ, dont la gestion administrative relève du CAF. La Délégation s'est réunie une première fois le 26 novembre 2009, pour discuter notamment des séances d'information interactives de

¹ LStP, art. 46 al. 1 lit. d. La liste des postes concernés est établie par l'Ordonnance sur le statut particulier, art. 20 al. 3.

² Art. 47 LStP : Les communes municipales de Bienne et d'Evilard peuvent désigner le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne comme leur interlocuteur représentant la minorité francophone du district bilingue de Bienne dans le cadre des consultations et procédures de consultation qu'elles organisent.

³ Art. 5 al. 1 : Le Conseil municipal soumet pour avis au CAF les affaires particulièrement importantes pour le bilinguisme, et principalement pour la population biennoise francophone.

al. 2 : Les affaires selon 1^{er} alinéa, préparées par le Conseil de ville, ou bien par le Bureau du Conseil de ville, ou par des commissions du Conseil de ville, peuvent être soumises pour avis directement par le Conseil de ville au Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne.

l'Assemblée interjurassienne (AIJ) en 2010. La DBAJ accompagne également les travaux de mise en place d'une étude complémentaire sur les liens entre le Jura bernois et le district de Bienne, en complément au rapport final de l'AIJ.



La présidente du CAF Béatrice-Sermet et le maire de Bienne Hans Stöckli, entourés par le secrétaire général du CAF David Gaffino et le chancelier de Bienne Pio Pagani, en conférence de presse le 4 mai 2009 : la Ville de Bienne, la commune d'Evilard et le CAF réagissent d'une seule voix à la publication du rapport final de l'AIJ.

(photo Stéphane Gerber - Bieler Tagblatt)

b. Consultation du CAF sur des objets municipaux

La décision du Conseil municipal biennois du 23 octobre 2009 sur la consultation du CAF a aussitôt été suivie d'effets. Fin octobre, le CAF a été inclus dans la procédure de consultation sur la réforme des structures municipales (projet « Structures Bienne 2013 »), lancée le 2 octobre 2009.

Réforme des structures municipales biennoises

Consulté sur le projet « Structures Bienne 2013 », le CAF a concentré sa prise de position (du 23 novembre 2009) sur la problématique de la représentation francophone au sein de l'Exécutif biennois. Il ne se prononce pas sur des questions organisationnelles sans lien direct avec les affaires francophones. Pour renforcer la représentation francophone à l'exécutif, une majorité de membres du CAF est d'avis qu'un modèle 7-0 (sept conseillers municipaux à titre principal, dont deux ou trois postes à temps partiel, et aucun conseiller à titre accessoire) serait plus approprié que le 5-0 soutenu par le Conseil municipal et par plusieurs partis politiques, y compris au sein du CAF. A défaut d'instaurer le 7-0, le CAF suggérerait de maintenir le système des conseillers municipaux à titre accessoire. Par ailleurs, le CAF s'interrogeait sur la difficulté pour les Romands d'accéder à la mairie de Bienne : dans toute l'histoire de la ville, un seul Romand, M. Édouard Baumgartner, parfait bilingue, a été élu maire de Bienne (de 1948 à 1960). Comme solution éventuelle au problème, le CAF proposait d'étudier la création d'un poste de vice-maire, qui serait de la langue partenaire à celle du maire. Ces réflexions ont été adoptées par la majorité du Plénum, sans toutefois faire l'unanimité. Un seul point a été admis par tous : le CAF estime que tout doit être fait pour éviter d'en arriver un jour à la nécessité d'introduire des quotas pour les Francophones au

niveau communal ; il estime que cela nuirait à la cohésion linguistique, ainsi qu'à la légitimité des candidats élus grâce aux quotas.

6. SECRETARIAT GENERAL

Plusieurs changements ont eu lieu au secrétariat général du CAF en 2009. Le secrétaire général Marc Roethlisberger ayant annoncé sa démission en décembre 2008, il a quitté ses fonctions le 31 mars 2009. Une quarantaine de personnes ont répondu à la mise au concours du poste. Le journaliste et historien biennois David Gaffino a été élu secrétaire général en séance plénière le 18 février 2009. Il a mené ses premiers travaux dès avril 2009, avant d'entrer en fonctions officiellement le 1er mai 2009.

Le poste de secrétaire général-e est inscrit dans la Loi sur le statut particulier du Jura bernois et du district bilingue de Bienne⁴. Depuis 2007, ce poste a été augmenté à 70%, à quoi s'ajoute l'aide d'un-e secrétaire à 20%. Les tâches et le statut du secrétaire général sont précisés dans le Règlement du Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne⁵. Le secrétaire général participe à toutes les séances du CAF (séances plénières et séances de sections) avec voix consultative ; il en dresse également le procès-verbal. Il se joint également à la plupart des rencontres entre le CAF et d'autres institutions de la région. Le secrétaire général peut également représenter le CAF à des manifestations ou entretiens de travail. M. Gaffino a notamment rencontré Mme Caroline Strasser, juge des mineurs, en avril 2009, sur le thème de la réforme du droit des mineurs.

Jusqu'en juin 2009, le poste de secrétaire à 20% a été occupé par Mme Aurélie Guillon, également secrétaire au Conseil du Jura bernois (CJB). Pendant la période de vacance au secrétariat général (mars-avril 2009), Aurélie Guillon a assuré l'intérim en commun avec la présidente Mme Béatrice Sermet-Nicolet. Elle a quitté le CAF le 30 juin 2009, pour se concentrer sur son travail au CJB et pour reprendre des études. Son poste a été mis au concours durant l'été 2009 et il a été attribué (parmi une vingtaine de candidatures) à Mme Sabrina Salupo, une Biennoise trilingue, également en charge du secrétariat d'un home pour personnes âgées à Bienne. Mme Salupo est entrée en fonctions en août 2009.

7. BUREAU ET PLENUM

Le Bureau est l'organe de pilotage fonctionnel du Conseil des affaires francophones. C'est lui qui établit l'ordre du jour des séances plénières, qui prépare les prises de position (sauf celles qui relèvent d'une section spécialisée, dans le domaine de la formation ou de la culture), qui traite les affaires courantes, qui prend les décisions en matière de dépenses (à l'intention de la chancellerie d'État, compétente en la matière) et qui organise la communication du CAF, d'entente avec le secrétaire général. Le Bureau est aussi l'organe de liaison entre le CAF et la Délégation biennoise aux affaires jurassiennes (DBAJ ; cf. chapitre 5a). Le Plénum (ou assemblée plénière) est l'organe suprême du Conseil des affaires francophones. Toutes les décisions importantes relèvent de sa compétence. Le Plénum délègue toutefois au Bureau et aux sections un certain nombre de compétences, pour la bonne marche des affaires courantes.

a. Séances

Le Bureau s'est réuni à 15 reprises en 2009, dont 12 séances ordinaires, une séance commune des Bureaux et des sections Culture du CAF et du CJB et deux journées consacrées au choix du nouveau secrétaire général ; c'est l'organe du CAF qui a siégé le plus souvent au cours de l'année. En tant qu'organe de pilotage, il est actif dans la plupart des dossiers mentionnés dans les différents chapitres de ce rapport d'activités. Le Bureau se tient également informé des principales activités des sections CAF et DECOO, par un bref rapport à chaque séance.

⁴ LStP, art. 41

⁵ RCAF, art. 25 et 26

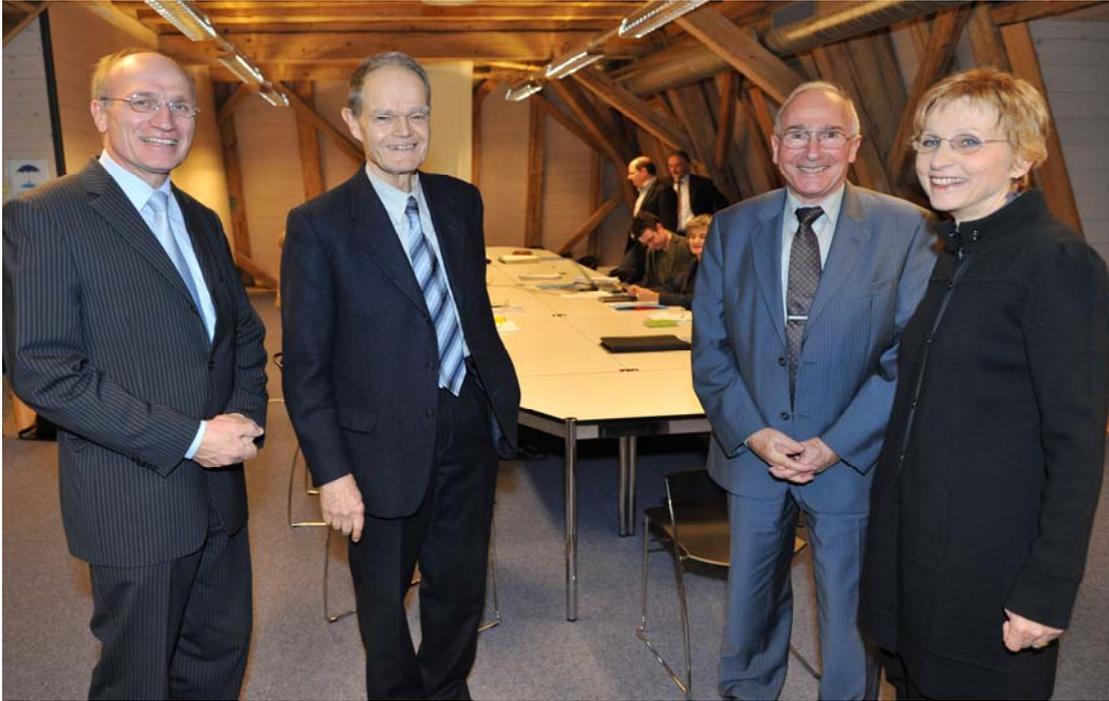
Le Plénum a siégé à six reprises en 2009, soit tous les deux mois en moyenne (une 7^e séance ayant été annulée pendant la vacance du poste de secrétaire général). Ces séances ont eu lieu pour la plupart à la salle polyvalente de la Bibliothèque de la Ville, généralement louée par le CAF pour ses assemblées plénières. La séance du 22 avril 2009 s'est tenue à l'aula du Gymnase de la rue des Alpes, peu avant le centenaire du bâtiment et à l'occasion du départ du concierge commun à cette école et au CAF. La commune municipale d'Evilard a accueilli la séance commune CAF-CJB du 28 octobre 2009 dans la salle communale. Enfin la 23^e séance plénière du CAF, le 9 décembre 2009, a été organisée dans la Maison Bloesch, à l'invitation de la Ville de Bienne.

b. Invitations et relations publiques

Le CAF est habilité à délivrer des invitations pour ses séances. Plusieurs invités ont été reçus en 2009, devant le Plénum, en séance du Bureau ou en plus petit comité. Les membres du Bureau, au même titre que le secrétaire général et les président-e-s de sections, représentent le CAF lors de manifestations à l'extérieur. A cela s'ajoutent les invitations des sections SAC et DECOO (cf. chapitres 8e et 9g). Les invitations du Bureau, moins solennelles et formelles que celles devant l'assemblée plénière, sont le plus souvent des séances de travail ou de présentation factuelle. En 2009, la liste des relations publiques du CAF (hors sections) comprenait principalement :

- **14 janvier 2009** : le CAF invite la Députation francophone biennoise au Grand Conseil à une séance du Bureau. Quatre des six membres de la Députation francophone biennoise sont présents : Mme Béatrice Struchen (UDC), MM. Pierre-Yves Grivel (PRR) et François Contini (Les Verts), ainsi que M. Pierre-Yves Moeschler (PSR), député mais présent en tant que membre du Bureau du CAF. Les deux institutions ont échangé des informations et opinions sur divers sujets ; il a été décidé de renforcer leur collaboration en faisant parvenir les prises de position du CAF à la Députation francophone.
- **26 mai 2009** : le secrétaire général assiste à l'assemblée générale annuelle de l'association Bilinguisme+
- **2 juin 2009** : le CAF répond à l'invitation de l'association seeland.biel/Bienne à l'assemblée des membres à Longeau. Il y est représenté par le secrétaire général.
- **3 juin 2009** : Mme Anita Bernhard, cheffe de l'Office de la culture (OC) du canton de Berne et Mme Aline Delacrétaz, cheffe de la Section francophone des affaires culturelles du canton de Berne, sont reçues en assemblée plénière. Thème de la discussion : les relations entre le CAF et l'OC, le soutien au bilinguisme et à la culture francophone, les Lignes directrices du CAF en matière de culture.
- **17 septembre 2009** : soirée d'ouverture du 5^e Festival du film français d'Helvétie (FFFH) : le CAF est représenté notamment par sa présidente, la présidente de la SAC et le secrétaire général.
- **18 septembre 2009** : le CAF répond à l'invitation aux portes ouvertes de Radio Jura bernois à Tavannes. Il est représenté par la présidente et le secrétaire général.
- **19 août 2009** : la présidente du CAF et le secrétaire général répondent à l'invitation de Mme Elfriede Rabold, directrice de Spitex Biel-Bienne Regio, dans les nouveaux locaux de l'association (rue Centrale 115). Mme Rabold évoque les surcoûts liés au bilinguisme de Spitex Biel-Bienne Regio, ainsi que les problèmes liés à la formation et l'emploi de personnel francophone ou bilingue. Le CAF assure Spitex de son soutien ; la thématique sera abordée lors de la prochaine séance plénière du conseil.
- **28 octobre 2009** : MM. Guy Lévy (président de la COFRA et secrétaire général adjoint de la Direction de l'instruction publique) et Jean-Pascal Lüthi (chef de la section francophone de l'Office de l'enseignement secondaire du 2^e degré et de la formation professionnelle à la DIP) présentent le rapport complémentaire sur le Centre de for-

mation professionnelle du Jura bernois (CPJB) aux assemblées plénières du CAF et du CJB réunies.



MM. Mario Annoni, Gilles Petitpierre et Michel Schwob (de g. à dr.) ont été les hôtes du CAF et de sa présidente Béatrice Sermet-Nicolet, lors de la séance plénière du 9 décembre 2009.

(photo Stéphane Gerber – Le Journal du Jura)

- **11 novembre 2009** : le CAF répond à l'invitation du Salon de la formation professionnelle de Bienne ; il est représenté à la cérémonie d'inauguration par le président de la DECOO et le secrétaire général.
- **9 décembre 2009** : M. Mario Annoni (ancien conseiller d'Etat bernois), M. Gilles Petitpierre (ancien conseiller aux Etats genevois, ancien président de l'organisation de projet pour l'élaboration de la Loi sur le statut particulier) et M. Michel Schwob (vice-chancelier du canton de Berne) sont reçus en séance plénière. Ces trois hôtes étaient invités à exprimer leur vision du CAF, plus de trois ans après sa création. Le CAF tenait également à rendre hommage à ces trois personnalités pour leur rôle actif dans l'élaboration de la Loi sur le statut particulier et la mise en place du CAF. La rencontre a donné lieu à un échange de vues stimulant, pour esquisser des pistes sur l'avenir du CAF dans la région.

8. DELEGATION A LA COORDINATION SCOLAIRE ROMANDE/INTERJURASSIENNE

a. Composition de la DECOO et séances

La délégation se compose des membres du CAF suivants :

- Roland Gurtner, président
- Marlyse Merazzi, vice-présidente
- Marcel Guélat
- Monique Esseiva-Thalmann
- Pierre-Yves Moeschler

Béatrice Sermet-Nicolet, présidente du CAF, est invitée aux séances de la DECOO et participe à ses activités. La COFRA est informée des dates de séances et est invitée à certaines d'entre elles, principalement aux séances communes DECOO-INS. Le secrétaire général participe aux séances avec voix consultative ; il en dresse le procès-verbal.

La Délégation à la coordination scolaire romande et interjurassienne (DECOO) s'est réunie à huit reprises en 2009, dont trois séances communes avec la section Instruction publique (INS) du CJB. Ces séances communes permettent aux sections Education du CAF et du CJB d'exercer conjointement leur compétence de coordination scolaire romande et interjurassienne, comme le prévoit la Loi sur le statut particulier⁶.

Dans toutes les affaires concernant la Direction de l'instruction publique (INS), la Conférence de coordination francophone (COFRA) est l'interlocutrice principale du CAF et du CJB. Elle est composée des cadres francophones de l'INS et est présidée par le secrétaire général francophone, M. Guy Lévy. Les membres de la COFRA ont informé régulièrement les deux conseils des nombreuses affaires courantes de l'INS.

b. Prises de position et préavis de la DECOO

Le CAF et sa section DECOO ont traité de nombreux dossiers spécialisés dans le domaine de la formation. La plupart lui ont été soumis en consultation par la Direction de l'instruction publique. Les principaux sont énumérés ci-dessous. Outre ces interventions spécialisées, la DECOO a également participé à l'élaboration de plusieurs prises de position du CAF (restructuration du Centre de formation professionnelle du Jura bernois, projet Education et culture, etc.), dans le domaine de la formation également mais dans le cadre plus général de la participation politique cantonale (cf. chapitre 4 ci-dessus).

Conférences politiques intercantionales / coordination scolaire

La DECOO se prononce régulièrement par préavis sur l'ordre du jour des conférences politiques de coordination scolaire intercantonale (CIIP, Comités stratégiques pour la HEP-BEJUNE, la HE-Arc et la HES-SO). Ces ordres du jour sont soumis à la DECOO (et à la section INS du CJB) pour préavis, pour leur permettre de prendre position, de poser des questions ou de faire des remarques à l'intention du conseiller d'Etat Pulver ou des autres représentants bernois aux conférences intercantionales en matière d'instruction publique. En 2009, la DECOO a été consultée sur l'ordre du jour de 17 conférences politiques de coordination scolaire intercantonale.

Projet Éducation générale

La Direction de l'instruction publique a consulté le CAF et le CJB sur l'introduction d'une heure hebdomadaire d'éducation générale / gestion de la classe aux degrés 7 à 9 de l'école secondaire, dès la rentrée d'août 2009. Abordant des sujets comme la prévention et la santé, l'orientation professionnelle ou encore l'environnement, ces leçons ont pour but de permettre à l'école de « seconder les familles dans l'éducation ». Un projet de plan d'études et de propositions d'activités a été soumis aux deux conseils, en lien avec le Plan d'études romand déjà approuvé. Dans sa prise de position du 30 avril 2009, le CAF se dit favorable au projet, tout en soulignant certaines améliorations possibles, dues notamment au caractère provisoire et expérimental de ce programme. Le CAF s'étonnait aussi du caractère rigide, voire maladroit, de certaines fiches de l'outil pédagogique fourni en soutien aux enseignants.

Convention BEJUNE sur les frais d'enseignement

Dans sa prise de position du 28 avril 2009, le CAF approuve l'adhésion du canton de Berne à la convention entre les cantons de Berne, Jura et Neuchâtel sur les frais d'enseignement. Il salue la simplification engendrée, qui renforce la cohérence de l'espace BEJUNE. Le CAF met toutefois en garde contre la tentation d'externaliser certaines filières dans d'autres cantons, ce qui provoquerait un appauvrissement de l'offre de formation en français dans le canton de Berne. L'adhésion du canton de Berne à cette convention doit viser à maintenir et renforcer l'éventail de filières francophones dans le canton, et non à les réduire. Pour cela, le CAF suggère au canton de Berne de mettre en valeur son offre de formations bilingues, pour attirer davantage d'étudiants des cantons voisins.

⁶ Les deux conseils partagent les mêmes compétences dans ce domaine. LStP, article 23, al. 2

Lettre sur les retards de traduction

La commission des écoles primaires françaises de Bienne a alerté le CAF au sujet de retards de traduction de certaines communications et directives de la Direction de l'instruction publique (INS). Cette situation risquait de provoquer une inégalité de traitement entre enseignants francophones et alémaniques, ainsi qu'un sentiment de frustration dans le corps enseignant francophone. Le 28 avril 2009, le CAF s'est adressé au directeur de l'INS pour le rendre attentif au problème et pour suggérer une série de solutions. Dans sa réponse du 3 juin 2009, le conseiller d'Etat Pulver constate que ces décalages temporels, dus notamment à un manque de ressources en personnel de traduction, sont de moins en moins fréquents, mais restent inadmissibles. La Direction prendra contact avec la commission des écoles primaires françaises de Bienne et mettra tout en œuvre pour résoudre ce problème.

Autorisation des dépenses 2009 : HEP-BEJUNE

Comme chaque année, le CAF est consulté formellement sur l'autorisation des dépenses du canton de Berne dans le cadre de la Haute École pédagogique Berne-Jura-Neuchâtel (HEP-BEJUNE). Par préavis commun du 26 février 2009, le CAF et le CJB ont donné leur aval à un crédit d'engagement annuel de 7,53 millions de francs.

Autorisation des dépenses 2009 : HES-SO et HE-Arc

Comme chaque année, le CAF est consulté formellement sur l'autorisation des dépenses du canton de Berne dans le cadre de la Haute École Arc (HE-Arc), de la Haute École spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) et de la Haute École spécialisée Santé-Social de Suisse romande (HES-S2). Par préavis commun du 26 février 2009, le CAF et le CJB ont donné leur aval à un crédit d'engagement annuel de 13,1 millions de francs (participation financière totale du canton de Berne aux trois établissements).

Harmonisation des vacances scolaires

Le CAF et le CJB ont abordé en séance commune la question de l'harmonisation des vacances scolaires dans la région Bienne-Jura bernois-Seeland, envisagée par le canton. Pour le CAF, le plus important était d'éviter que les écoles biennoises se voient à nouveau divisées entre un calendrier francophone (calqué sur le Jura bernois et l'espace BEJUNE) et alémanique (synchronisé avec le Seeland). Après avoir écouté les deux conseils, la Direction de l'instruction publique a décidé de consulter la Ville de Bienne, les communes du Seeland et celles du Jura bernois (par l'entremise du CJB) en 2010.

c. Votation HarmoS

Dans un communiqué de presse commun du 7 septembre 2009, le CAF et le CJB ont invité les citoyens à approuver l'adhésion du canton de Berne au concordat intercantonal HarmoS, soumis en votation populaire le 27 septembre 2009. Les deux conseils estiment que le concordat améliorera la qualité de l'école obligatoire tout en favorisant la mobilité des élèves d'un canton à l'autre. Pour promouvoir la qualité de l'enseignement, les écoles francophones du canton de Berne doivent pouvoir s'insérer dans un espace de formation plus vaste, fourni par le concordat HarmoS et par la Convention scolaire romande, contre lequel le référendum n'avait pas été demandé. Le concordat HarmoS a été approuvé par 51,5% des votants, avec un fort soutien du district bilingue de Bienne (68,4% de oui) et des districts du Jura bernois (entre 62,3% et 70,1% de oui).

d. Soutien aux élèves en difficultés et à l'association aJir

Le CAF soutient l'association aJir (aider les Jeunes à s'impliquer pour se réaliser) depuis sa création en avril 2007. Le CAF s'est engagé auprès du canton, pour qu'il subventionne ce projet pilote destiné à faciliter l'accès des jeunes francophones à l'apprentissage. Le soutien du canton (20'000 francs par an) a entraîné celui de la Ville de Bienne, qui, après un refus en 2008, a accordé une aide de 100'000 francs au projet durant l'été 2009.

L'association aJir « aider les Jeunes à s'impliquer pour se réaliser » a pour objectif de préparer l'avenir professionnel des élèves biennois francophones de l'école obligatoire qui en font la demande.

e. Autres activités de la DECOO

- **19 janvier 2009** : la DECOO reçoit M. Viktor Rossi, directeur du centre Bildung Formation Biel-Bienne (BFB), qui expose ses craintes concernant la fermeture d'une classe francophone de gestionnaires du commerce de détail. Le CAF l'assure de son soutien, en présence de membres de la COFRA, et propose d'intervenir en sa faveur auprès de la Direction de l'instruction publique.
- **23 octobre 2009** : les membres de la DECOO et le secrétaire général visitent les nouveaux locaux de la Conférence de coordination francophone (COFRA) à Tramelan, en présence du conseiller d'Etat Bernhard Pulver.
- **27 octobre 2009** : la DECOO reçoit le recteur du Gymnase français, M. Aldo Dalla Piazza, et le directeur du Centre de formation professionnelle (CPB) de Bienne, M. André Zürcher, à titre d'expert. La section souhaitait entendre les deux directeurs sur le projet de Centre de formation professionnelle du Jura bernois (CPJB), en prévision de la prise de position du CAF sur le rapport du même nom. M. Zürcher et Dalla Piazza ont pu ainsi faire entendre leur point de vue de directeurs d'établissements biennois dans ce projet essentiellement jurassien bernois.



Les nouveaux locaux de la COFRA à Tramelan, modernes, spacieux et bien éclairés, comme dans ce hall circulaire entouré de bureaux ; un espace de rencontre, dont le personnel travaille en collaboration régulière avec le CAF.

(photo COFRA)

9. SECTION DES AFFAIRES CULTURELLES (SAC)

a. Composition de la SAC

Les membres de la section des affaires culturelles du CAF (SAC) désignés par l'assemblée plénière sont les suivants :

- Ariane Bernasconi-Neuhaus (présidente à partir du 22 avril 2009)
- Béatrice Sermet-Nicolet (présidente jusqu'au 22 avril 2009)
- Pierre-Yves Moeschler (jusqu'au 30.6.2009) – ensuite sur invitation seulement
- Silvia Steidle
- Fatima Simon (à partir du 24 mars 2009)
- Roland Gurtner (à partir du 23 septembre 2009)

Le secrétaire général participe aux séances avec voix consultative ; il en dresse le procès-verbal. A chaque séance plénière, la présidente de la SAC informe les membres du plénum des principales décisions prises en matière de subventions.

La Section des affaires culturelles (SAC) du CAF s'est réunie à 12 reprises en 2009, dont une séance commune avec la section Culture du CJB, en présence du conseiller d'Etat M. Bernhard Pulver.

Plusieurs changements ont affecté la composition de la SAC en 2009. Mme Béatrice Sermet-Nicolet a remis la présidence de cette section en séance plénière du 22 avril 2009.

Mme Ariane Bernasconi-Neuhaus lui a succédé en tant que présidente de la SAC. Mme Fatima Simon, membre du CAF depuis le début de l'année 2009, a fait son entrée dans la section lors de la séance du 24 mars 2009. Lors de la séance du Bureau du 24 juin 2009, M. Pierre-Yves Moeschler a annoncé sa démission de la Section des affaires culturelles du CAF. En tant que directeur biennois de la Formation, de la prévoyance sociale et de la culture, il souhaitait éviter tout conflit d'intérêts, notamment dans la formulation des préavis du CAF sur les subventions culturelles. M. Moeschler continue à assister à certaines séances de la SAC sur invitation. M. Roland Gurtner, président de la section DECOO, est également devenu membre de la SAC ; il y siège depuis le 23 septembre 2009.

b. Révision des Lignes directrices en matière de culture

La SAC a travaillé pendant tout le second semestre 2009 à la révision des Lignes directrices du CAF en matière de culture. Publié pour la première fois en 2008, ce document sert de guide de travail pour le CAF et sa Section des affaires culturelles. Il dessine les grandes lignes de la stratégie de



Soutenir le développement du Festival du film français d'Helvétie – ici lors de la projection du film d'ouverture de la 5^e édition en septembre 2009 – fait partie des objectifs prioritaires du CAF en matière de politique culturelle.

(photo Adrian Streun, Le Journal du Jura)

de la stratégie de politique culturelle du CAF, tout en précisant les modalités de la collaboration avec les partenaires du CAF en matière de subventions : l'Office de la culture du canton, le Service de la culture de la Ville de Bienne, le Conseil du Jura bernois et la section Fonds et autorisations de la Direction de la police et des affaires militaires.

La version 2008 des Lignes directrices reste en grande partie valable, mais un besoin mutuel de clarification s'est fait sentir tant de la part du CAF que de l'Office de la culture. La version révisée, adoptée en séance plénière le

12 décembre 2009 et destinée à une publication officielle en 2010, tient compte des expériences du CAF après bientôt quatre ans de participation politique dans le domaine culturel. Les Lignes directrices ont aussi pour ambition de définir un nouveau critère de soutien au bilinguisme, pour encourager l'octroi de subventions cantonales à des projets particulièrement importants pour la minorité francophone, pour les liens entre Alémaniques et Francophones et pour le rayonnement culturel du district bilingue de Bienne. Le CAF en appelle aussi à une aide accrue aux projets culturels francophones ou bilingue de portée régionale ou suprarégionale, conjointement avec le CJB ou avec d'autres institutions.

c. Relations avec l'Office de la culture du canton (OC)

Le CAF est en contact régulier avec l'Office de la culture du canton de Berne (OC), qui soumet à la SAC tous les dossiers de demandes de subventions culturelles en lien avec le district bilingue de Bienne, à l'exception de ceux qui sont très clairement liés à la langue allemande uniquement. Un-e représentant-e de l'Office de la culture (OC) est invité-e à participer aux séances de la SAC, essentiellement pour participer aux discussions de préavis sur les subventions. L'OC a également été associé à la révision des Lignes directrices du CAF en matière de culture (cf. point b. ci-dessus).

Lors de sa séance plénière du 3 juin 2009, le CAF a accueilli Mme Anita Bernhard, cheffe de l'Office de la culture du canton de Berne depuis le 1^{er} avril 2009, ainsi que Mme Aline Delacrétaz, cheffe de la Section francophone des activités culturelles du canton. Cette rencontre a été l'occasion d'un échange sur le rôle du CAF et la place particulière du district bilingue de Bienne dans les activités culturelles du canton.

d. Participation politique – subventions culturelles – OC

Comme la section DECOO dans le domaine de la formation, la SAC participe à l'élaboration de prises de position du CAF dans le domaine culturel (par exemple prise de position du 15 octobre 2009 sur le projet Education et culture, ou prise de position sur le rapport complémentaire sur le Centre interjurassien d'expression des arts de la scène, CREA, mis en consultation le 23 décembre 2009) dans le cadre général de la participation politique cantonale. La SAC exerce aussi des compétences propres dans son domaine d'action spécifique : la section s'exprime par préavis sur l'octroi de subventions aux activités en relation avec la culture francophone du district bilingue de Bienne.

En 2009, le CAF a été régulièrement consulté par l'Office de la culture (OC) du canton avant l'attribution de subventions pour le soutien de projets. Une fois le préavis du CAF transmis, la décision de subvention est prise par l'Office cantonal de la culture, par la Direction de l'instruction publique ou même par le Conseil-exécutif, suivant le montant en jeu.

La plus grande partie du budget provient du Fonds des actions culturelles Swisslos. En règle générale, un soutien cantonal n'est accordé à un requérant que si la Ville de Bienne, une autre commune ou une autre institution publique lui accorde également une aide financière (principe de subsidiarité).

Le CAF peut aussi formuler des propositions à l'intention des autorités. La SAC l'a fait en décembre 2009, en s'adressant à l'Office de la culture pour proposer un soutien au projet Esprit Mont-Soleil, qui se distinguait par une forte collaboration entre des milieux culturels de Bienne et du Jura-Jura bernois.

Depuis le 1^{er} janvier 2009, la SAC a traité les dossiers mentionnés ci-dessous, soumis par l'Office de la culture du canton de Berne.

Subventions uniques soumises au préavis du CAF par l'Office de la culture en 2009

Bénéficiaire	Type d'expression artistique	Type de soutien
Festival Evidanse (interjurassien + Bienne)	Danse	Subvention unique
Concert de jazz avantgarde, Lionel Friedli Bienne	Musique	Garantie de déficit
FTEF, participation extraordinaire concert J. Birkin	Musique	Subvention unique
Chœur symphonique Bienne, concert Palais des Congrès	Musique	Garantie de déficit
Court-métrage « Zite Si Hert », Mathias Wälti	Cinéma	Subvention unique
Association «une mémoire suisse», Olivier Pavillon, Plans fixes	Cinéma	Subvention unique
Gerber Jean-Pierre, récital	Musique	Garantie de déficit
HEP-BEJUNE, opéra « Max et les Maximonestres »	Musique	Garantie de déficit
RobiFest Circus Bienne	Divers	Subvention unique
Journées philosophiques de Bienne	Littérature	Subvention unique
Photoforum Pasquart Bienne, enquête photographique ; 25 ans	Photo	Subvention unique
Cicas, nomination des membres	Théâtre	Commiss. cultur.
CiLi, nomination des membres	Littérature	Commiss. cultur.
Marie José Bürki Bienne, projet vidéo sonore Walser	Arts visuels	Subvention unique
Association Hétérographe, traduction Händl Klaus	Littérature	Subvention unique
Exposition photo XPRESSIOUS (X DAYS 09 Bienne)	Photographie	Subvention unique
Projet de livre « Je me sens d'ici » Félicienne Viloz Muamba	Littérature	Subvention unique
Temps libre production Bienne, Le conte d'hiver	Théâtre/cinéma	Subvention unique
Spectacle « Avis de tempête », Nicolas Gerber, Sonceboz	Musique	Subvention unique
Festival Grandes Orgues du Jura, Sarah Gerber, La Neuveville	Musique	Garantie de déficit
Noces de chiffon, Cie Bluffonne Bienne	Théâtre/danse	Subvention unique
Théâtristan, création pièce « Elles étaient une fois » A. Le Roy	Théâtre	Subvention unique

Tanzproduktion Ohr, Katharina Vogel Bienne	Danse	Subvention unique
Old Town Jazz Open Air	Musique	Subvention unique
Stage 4 Kids, comédie musicale	Théâtre et danse	Subvention unique
Festival du film français d'Helvétie, projet « Call for entries »	Cinéma	Subvention unique
Association Arcos, Expo Retrotabula, St-Ursanne	Arts visuels	Subvention unique
Chœur de chambre Jubilate	Musique	Garantie de déficit
Joyful NOISE Festival	Musique	Subvention unique
Jonas Kocher, Vincent Membrez, Free Sessions	Musique	Subvention unique
Katrin Luterbacher, Freundeskreis der Orgelabende	Musique	Subvention unique
Jonas Kocher, Biennelectronic Orchestra Theaterspektakel ZH	Musique	Subvention unique
Jerry Haenggli, Imaginäre Portraits	Arts visuels	Subvention unique
Rudolf Steiner, exposition « Show us, sell us, buy us »	Arts visuels	Subvention unique
Béatrice Graf, Association Sémaphore, « Transhumance »	Musique	Subvention unique
Edition Clandestin, publication « H. P. Kohler »	Arts visuels	Subvention unique
Thomas Sauter, Tournée « Magic Carpet »	Musique	Garantie de déficit
Reto Gmünder, Art Afrikswiss	Arts visuels	Subvention unique
Edgar Laubscher, Frag Dec, aide à la création	Musique	Subvention unique
Compagnie de la Dérive, Germain Meyer, « Moby Dick »	Théâtre	Subvention unique
Lokal-int / Chri Frautschi, Ombudstelle Utopics	Interdisciplinaire	Subvention unique
Société philharmonique de Bienne	Musique	Subvention unique
Kocher / Membrez – Free Sessions	Musique	Subvention unique
Freundeskreis der Orgelabende – Konzert verschoben	Musique	Subvention unique
Marlène Mauris, Passeport vacances, Cooltour	Interdisciplinaire	Subvention unique
Ville de Bienne, Service de la culture, Agenda culturel	Interdisciplinaire	Subvention unique
Silber Ingold, KophörerKonzerte 2010, Lokal-Int	Musique	Subvention unique
Verena Lafarque, Ein Steinwurf Ian, Expo Noel au Pasquart	Arts visuels	Subvention unique
Schneider U.P., Mit Kanons auf die Tauben	Musique	Subvention unique
Groove Sound: programme automne + jubilee	Musique	Subvention unique
Verena Lafarque, soutien à la création	Arts visuels	Subvention unique
Pour la table ronde des religions, expo Heini Stucki	Photographie	Subvention unique
NAH trio, CD Jazz	Musique	Subvention unique
Nick Porsche Band CD démo	Musique	Subvention unique
Spectacle « Lukas Weiss 10/11 »	Danse	Subvention unique
Hans Koch, CD trio Sabina Meyer	Musique	Subvention unique
Marco Paoluzzo, publication Terra Borealis	Photographie	Subvention unique
Jalalu Kalvert Nelsom, Vocivocivoci, phase 1, création	Musique	Subvention unique
Baker-Nussbaum-Chatelet trio, CD	Musique	Subvention unique
Ensemble vocal Calliope, concert à Bienne	Musique	Subvention unique
Jonas Kocher, tournée en Europe du Sud-Est	Musique	Subvention unique
Cie Frakt, Pièges à mouches, aide à la création	Théâtre	Subvention unique
Olivier Membrez, Julien Annoni, Usine sonore 2010	Musique	Subvention unique
Thomas Sauter, Magic Carpet, soutien tournée européenne	Musique	Subvention unique
Chorale du Gymnase de Bienne « tableau d'une exposition »	Musique	Subvention unique
Modern Day Heroes, soutien à une tournée	Musique	Subvention unique

Subventions annuelles accordées aux institutions du district de Bienne par l'Office de la culture du canton de Berne et préavisées par le CAF en 2009

Bénéficiaire	Expression artistique
Journées photographiques	Arts visuels
Académie d'été internationale, Bienne	Musique
Pod'Ring, Bienne	Musique
FFFH, Bienne	Cinéma
Photoforum Pasquart, Bienne	Arts visuels
Filmpodium	Cinéma

e. Relations avec le service Fonds et autorisations

Outre les dossiers de subventions soumis par l'Office de la culture, le CAF se prononce également par préavis sur les dossiers financés par le Fonds de loterie et gérés par la section

Fonds et autorisation de la Direction de la police et des affaires militaires (POM) du canton de Berne. Depuis fin 2008, cette section soumet au préavis du CAF tous les dossiers de subventions qui concernent le district bilingue de Bienne.

Le service Fonds et autorisations de la POM ne subventionnent pas les mêmes projets que l'Office de la culture. Les deux offices dispensent leur soutien dans des domaines différents et ont donc une activité complémentaire.

Les relations entre le CAF et le service Fonds et autorisations de la POM se sont considérablement renforcées en 2009. Des contacts fréquents ont eu lieu entre le secrétaire général du CAF et les responsables du service Fonds et autorisations, pour faciliter les échanges, fournir des explications sur les dossiers de subventions et mettre en place un système administratif efficace.

Le 8 décembre 2009, une séance de travail a réuni les secrétaires généraux du CAF et du CJB et le responsable du service Fonds et autorisations de la POM, pour négocier un système de subventionnement pour l'aide au développement. Un accord a été conclu, permettant de financer les activités des associations d'aide au développement du Jura bernois et du district de Bienne, par l'intermédiaire de la Fédération jurassienne de coopération et développement (FJCD, devenue interjurassienne sous le sigle FICD en 2010). Le CAF a également fait usage de son droit de proposition, en demandant un soutien à une exposition bilingue sur les soins palliatifs, organisée à Bienne en avril 2010 par la Croix-Rouge Bienne-Seeland.

f. Dossiers de subventions – POM / Fonds de loterie

En 2009, la SAC s'est prononcée par préavis sur les dossiers mentionnés ci-dessous, transmis par la section Fonds et autorisation de la Direction de la police et des affaires militaires (POM).

Subventions du Fonds de loterie demandées par des institutions du district de Bienne et préavisées par le CAF en 2009

Domaine	Bénéficiaire	
Culture	« Une mémoire suisse romande », Pully	Fondation Les Rameaux
	Société Philharmonique de Bienne	W. Gassmann AG Druck und Verlag
	Soc. jurassienne d'émulation, Porrentruy	Syndicat des enseignants jurassiens
	Centre Animation Jeunesse, Villa Ritter, Bienne	
Utilité publique / bienfaisance	Déléguée interjurassienne à la jeunesse, Joanna Eyer	Forum Jeunesse interjurassien, Delémont
	Turnverein Status Biel	La Lanterne Magique, Bienne
	Centre social protestant Berne-Jura	Espace Vif
	Frauenhaus Biel	
Publications et projets scientifiques	Forum du bilinguisme	
Protection de la nature	Bourgeoisie de Bienne	
Transports publics	Bienne, Office d'urbanisme	

g. Autres activités de la SAC

La SAC a rencontré plusieurs acteurs culturels du district bilingue de Bienne et de la région, pour entendre leurs demandes, les conseiller en matière de subventions ou leur expliquer le rôle du CAF. La section (ou un groupe de travail) a notamment rencontré les personnes suivantes :

- **19 janvier 2009** : accueil (en séance ordinaire) de M. Christian Kellenberger, directeur du Festival du Film français d'Helvétie.
- **24 mars 2009** : accueil d'une représentante de l'Assemblée des associations et organismes culturels de Bienne (AAOC) à une séance de la SAC. La SAC se prononce

par préavis sur la nomination des membres bernois de la Commission intercantonale de littérature (CiLi) et de la Commission intercantonale des arts de la scène (Cicas).

- **28 avril 2009** : nouvelle discussion avec M. Christian Kellenberger, directeur du Festival du Film français d'Helvétie (FFFH), en petit comité.
- **2 juillet 2009** : séance avec une partie du conseil de fondation de la Fondation du théâtre d'expression française de Bienne (FTEF).
- **7 août 2009** : séance avec l'expert Blaise Duport (mandaté pour rédiger un rapport complémentaire sur le projet de Centre interjurassien d'expression des arts de la scène, ou CREA), sous l'égide de la Direction de la formation, de la prévoyance sociale et de la culture de la Ville de Bienne.
- **14 octobre 2009** : entretien avec les organisateurs du Festival UsineSonore à Malleray-Bévilard.

10. COLLABORATION AVEC LE CONSEIL DU JURA BERNOIS (CJB)

a. Bases légales et objectifs communs

En vertu de la Loi sur le statut particulier (art. 25), la collaboration entre le CAF et le CJB s'organise sur la base d'un Règlement commun, établi en 2007. En octobre 2009, le CAF et le CJB ont demandé au Conseil-exécutif de confirmer la pratique établie en cours de législation, pour la pérenniser par écrit, sans toutefois recourir à un nouveau règlement.

Les contacts entre les deux conseils sont multiples, à divers niveaux : entre les secrétaires généraux, entre les président-e-s et lors des séances communes des assemblées plénières et des sections, qui ont lieu au moins une fois par année.

Ce chapitre énumère les principales actions communes du CAF et du CJB en 2009, sans prétendre à l'exhaustivité. Une interaction avec le CJB s'est exercée à divers degrés sur plusieurs autres actions du CAF listées dans ce rapport

Le CAF est globalement satisfait de la coopération avec le CJB ; celle-ci pourrait toutefois encore être intensifiée. Cf. aussi chapitre 14b: évaluation des objectifs communs CAF-CJB pour 2009-2010 et chapitre 14c : perspectives 2010.

b. Séances communes

Les deux conseils ont siégé en séance plénière commune le 28 octobre 2009, à Evilard. Cette séance a été suivie d'une conférence de presse commune, le 2 novembre 2009, à Bienne. Parmi les thèmes à l'ordre du jour : l'étude de l'AIJ sur l'avenir institutionnel de la région, la présidence bernoise de la Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO), le projet de Centre professionnel du Jura bernois (CPJB), le Décret sur les langues judiciaires, la révision des Lignes directrices du CAF en matière de culture et l'harmonisation des vacances scolaires.

Les sections Formation/instruction publique des deux conseils ont siégé ensemble à trois reprises en 2009, pour assurer la coordination scolaire romande et interjurassienne, qui relève de leur compétence. Les sections Culture du CAF et du CJB se sont réunies le 1^{er} avril 2009, en présence du conseiller d'Etat Bernhard Pulver.

c. Collaboration au niveau des secrétariats généraux

En prévision du changement à la tête du secrétariat général du CAF, une rencontre a été organisée le 3 avril 2009, entre les président-e-s du CAF et du CJB, le secrétaire général du CJB et le nouveau secrétaire général du CAF. La coordination à tous les niveaux a été évoquée ; l'intention de poursuivre et renforcer cette collaboration a été réitérée à cette occasion. Une autre rencontre entre secrétaires généraux et président-e-s a eu lieu le 18 septembre 2009, pour organiser la séance plénière commune du 28 octobre 2009.

Les échanges d'informations entre les secrétariats généraux du CAF et du CJB sont réguliers, fréquents et systématiques. Communiqués de presse, prises de position, ordres du jour des séances plénières, rapports importants : les deux conseils travaillent dans la transparence, sous réserve du secret de fonction. Les secrétaires généraux du CAF et du CJB se rencontrent en moyenne une fois par mois, avec le président de la Conférence de coordination francophone (COFRA), pour faire le point sur les dossiers en cours et coordonner l'information et l'action des deux conseils et de la Direction INS.

d. Prises de position et actions communes

Le CAF et le CJB ont coordonné plusieurs prises de position en 2009, comme celle sur le projet Education et culture, ou sur la révision de la Loi sur l'université. La coordination se base notamment sur un échange régulier d'informations. Les secrétaires généraux s'envoient mutuellement l'ordre du jour des séances plénières. Les sections Formation/instruction publique des deux conseils sont informées réciproquement de leurs préavis sur les ordres du jour des conférences politiques de coordination intercantonale (CIIP, comités stratégiques de la HEP-BEJUNE, HE-Arc, HES-SO). Le CAF et le CJB ont aussi émis un préavis commun sur l'autorisation de dépenses 2009 du canton de Berne pour la HEP-BEJUNE et pour la HE-Arc

Dans le domaine judiciaire, le CAF a obtenu, avec le soutien actif du CJB, l'instauration d'un service de traduction simultanée au tribunal de Bienne. Une autre action combinée a permis de convaincre le gouvernement dans la réforme de la justice des mineurs, mais en vain: le Grand Conseil a finalement rejeté le modèle du juge des mineurs, défendu par la Députation francophone, avec le soutien du CAF et du CJB.

La politique culturelle des deux conseils poursuit souvent des buts communs, dans l'intérêt des artistes de la région. Un nombre croissant de manifestations culturelles ont fait l'objet à la fois d'un préavis du CAF et d'une décision du CJB, pour un total de 220'000 francs de subventions croisées réparties sur 14 dossiers. Cette coordination croissante dans le domaine des subventions culturelles a par exemple permis de dégager des moyens importants pour le festival Usine Sonore 2010, organisé dans le Jura bernois par des artistes établis à Bienne, ou pour la création et la tournée régionale d'un spectacle de l'acteur et metteur en scène Antoine Le Roy, basé sur des textes de l'auteur biennois Thierry Luterbacher.

Cet effort de coopération et d'information mutuelle n'a pas empêché les conseils de défendre chacun les spécificités de sa région chaque fois que cela s'avérait nécessaire, comme dans leur prise de position sur le rapport final de l'Assemblée interjurassienne ou sur le Centre de formation professionnelle du Jura bernois. La spécificité des enjeux à Bienne et dans le Jura bernois et la variété des intérêts à défendre confirme si besoin était la nécessité de l'existence de deux conseils séparés.

11. COLLABORATION AVEC LES AUTRES PARTENAIRES DU CONSEIL

a. Forum du bilinguisme

La collaboration entre le CAF et le Forum du bilinguisme a continué à se renforcer en 2009. Sises dans le même bâtiment (la « Maison du Bilinguisme », au faubourg du Lac 45) depuis avril 2007, les deux institutions poursuivent souvent des buts communs. Pour s'assurer de coordonner leurs efforts au mieux, les deux co-déléguées du Forum du bilinguisme et le secrétaire général du CAF ont instauré un échange systématique d'informations. L'ordre du jour des séances plénières du CAF est envoyé au Forum du bilinguisme, ainsi que toutes les prises de position du CAF, avec consultation préalable sur certains sujets communs. C'était le cas en juin 2009 avec la révision de la Loi sur l'université, pour laquelle les deux co-déléguées du Forum ont apporté des contributions à l'élaboration de la prise de position du CAF, relative à la place déclinante du français et du bilinguisme à l'Université de Berne.

Dès le mois de mai 2009, le CAF a tenu le Forum du bilinguisme régulièrement informé de la réaction biennoise à la publication du rapport final de l'AIJ et au mandat de séances d'information interactives de l'AIJ. Le Forum a notamment été invité à la conférence de

presse commune de la Ville de Bienne, de la commune municipale d'Evilard et du CAF le 4 mai 2009. De son côté, le Forum du bilinguisme a fourni au CAF une information statistique tirée du Baromètre du bilinguisme 2008, relative à la perception de la Question jurassienne par les Biennois.

En septembre 2009, le CAF et le Forum du bilinguisme ont procédé à un échange d'informations réciproques au sujet du bilinguisme à Evilard. Il s'agissait d'éviter toute confusion entre le processus de relabellisation de l'administration d'Evilard, exemplaire par son respect du bilinguisme, d'une part, et l'absence momentanée de tout élu francophone au Conseil municipal de la commune, d'autre part (cf. chapitre 11f : relations avec la commune d'Evilard). Là encore, les deux institutions se sont partagé le travail selon leurs compétences respectives : le CAF est intervenu au niveau politique, en faisant part au gouvernement cantonal de sa préoccupation pour la représentation francophone à l'exécutif ; le Forum du bilinguisme a mené le processus de relabellisation de l'administration communale, cinq ans après sa première obtention du Label du bilinguisme.

Le 15 octobre 2009, le CAF et le Forum du bilinguisme ont émis un communiqué de presse commun en faveur du bilinguisme dans les médias électroniques biennois, radio Canal3 et TeleBilingue. Ce plaidoyer pour des médias bilingues de qualité exhortait le Conseil de ville à maintenir les subventions à ces deux médias locaux, tout en invitant ces derniers à veiller à une prise en compte équitable des deux langues dans leurs programmes et au sein de leur personnel. D'abord biffées du projet de budget 2010, ces subventions aux médias ont été rétablies par le Conseil de ville. Une fois ce volet politique bouclé, le CAF a confié le suivi du dossier au Forum du bilinguisme, pour accompagner les entreprises de médias concernées dans un éventuel processus d'obtention du Label du bilinguisme.

En novembre 2009, le CAF et le Forum du bilinguisme ont cosigné une lettre commune avec la Ville de Bienne, adressée à l'Agence télégraphique suisse (ATS), pour demander le maintien du bureau régional francophone de l'ATS à Bienne, menacé de fermeture. La lettre insistait sur le rôle particulier de ce bureau, qui couvre toute l'actualité de Bienne, du Jura bernois et du Jura, tout en jetant des ponts entre Francophones et Alémaniques par une activité intense de traduction de dépêches. Dans sa réponse, la direction de l'ATS s'est dite sensible à la place particulière du bureau de Bienne, sans promettre toutefois son maintien.

Le CAF a informé le Forum du bilinguisme en détail sur sa prise de position de décembre 2009 sur la réforme des structures municipales biennoises. Les deux institutions ont décidé d'assurer ensemble le suivi de cette réforme en 2010, en sensibilisant les élus du Conseil de ville puis la population biennoise à la question de la représentation politique francophone et alémanique, en vue de la votation populaire prévue mi-2010. Le Forum du bilinguisme et le CAF jugent essentiel de prendre en compte la problématique du bilinguisme lors de cette révision : la mise en place de structures politiques adéquates devrait permettre d'assurer une représentation équitable des deux communautés linguistiques de Bienne, sans susciter des inquiétudes et des polémiques à chaque élection municipale.

Les deux institutions ont décidé de poursuivre sur la voie de cette collaboration étroite, en dressant dès le début de l'année 2010 une liste d'objectifs communs. Le Forum du bilinguisme et le CAF sont convaincus d'avoir chacun leur rôle à jouer, en combinant leurs efforts à chaque fois que c'est possible, tout en expliquant au public les différences qui distinguent ces deux institutions complémentaires.

b. Conseil-exécutif

En tant qu'organe de conseil du gouvernement, le CAF entretient des contacts fréquents, directs ou indirects, avec le Conseil-exécutif. Le 27 mai 2009, le gouvernement cantonal a consulté le CAF sur la suite à donner au rapport final de l'Assemblée interjurassienne (AIJ). Le CAF a pris position à ce sujet le 8 juillet 2009 (cf. chapitre 4a, participation politique). Le Conseil-exécutif a pris en compte les prises de position du CAF et du CJB dans sa déclaration au Grand Conseil sur le rapport final de l'AIJ, lors de la session de septembre 2009. Le 14 septembre 2009, le CAF informe le gouvernement cantonal de ses préoccupations

concernant la représentation francophone au Conseil municipal d'Evilard ; le Conseil-exécutif répond le 14 octobre 2009. Le 21 octobre 2009, le CAF et le CJB font parvenir au Conseil-exécutif un courrier commun concernant la présidence bernoise de la Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO), en 2010-2011 ; le gouvernement répond favorablement, le 4 novembre 2009. Le 25 novembre 2009, sur conseil du CAF et du CJB, le Conseil-exécutif adresse un courrier à l'Agence télégraphique suisse (ATS), pour demander le maintien du bureau biennois dans la réorganisation des bureaux régionaux. Par un courrier commun du 29 octobre 2009, le CAF et le CJB ont demandé au Conseil-exécutif de confirmer la pratique établie en matière de coordination scolaire. Le gouvernement cantonal a répondu favorablement à cette requête, par un courrier dans lequel il s'engage à continuer à associer les deux conseils de manière très étroite afin de respecter l'esprit de la Loi sur le statut particulier.

c. Direction de l'instruction publique

Les contacts entre le CAF et le Direction de l'instruction publique (INS) sont particulièrement étroits, notamment via la Conférence de coordination francophone (COFRA) et la Section francophone de l'Office de la culture. Les secrétaires généraux du CAF, du CJB et le président de la COFRA se réunissent à un rythme mensuel pour des séances de travail et d'information réciproque intitulées « jour fixe ». Ces réunions ont eu lieu à 11 reprises en 2009. La COFRA était représentée aux trois séances communes des sections Instruction publique du CAF et du CJB en 2009, ainsi qu'à trois des cinq séances de la DECOO seule. L'Office de la culture était représenté à sept des dix séances de la SAC en 2009 ; après le traitement des demandes de subventions et des affaires communes, le représentant de l'OC se retire pour laisser la section siéger seule.

Le CAF a reçu à Bienne le conseiller d'Etat Bernhard Pulver, Directeur de l'instruction publique du canton de Berne, en séance commune des sections Culture CAF-CJB, le 1^{er} avril 2009. Cette rencontre annuelle a été très largement consacrée aux relations entre la Direction et les deux conseils, ainsi qu'aux compétences de préavis en matière de subventions culturelles.

La Direction INS a lancé un projet pilote à la fin 2009, pour renforcer l'implication du CAF et du CJB dans le processus législatif : sous le titre « Regard francophone », les secrétaires généraux du CAF et du CJB ont été invités à participer (sous le sceau du secret de fonction) à une série de séances à Berne, avec des responsables de l'INS et de l'Office de la culture, pour travailler à la révision totale de la Loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC). L'implication des secrétaires généraux permet au CAF et au CJB d'intervenir en amont du projet de loi ; les deux conseils seront ensuite consultés en fin de processus, comme à l'accoutumée. Le projet pilote « Regard francophone » se poursuivra en 2010. Il appartiendra à la Direction de l'instruction publique, initiatrice du projet, d'en établir le bilan et d'envisager d'éventuels prolongements de ce système pour d'autres travaux législatifs.

d. Préfecture de Bienne

L'ancienne préfecture (sur le territoire du district de Bienne) a vécu sa dernière année en 2009. La réforme de l'administration décentralisée a entraîné la création, dès le 1^{er} janvier 2010, de cinq grandes régions administratives, subdivisées en dix arrondissements. La nouvelle préfecture de Bienne s'étend à tout l'arrondissement de Biel/Bienne, un territoire couvrant 20 communes (18 alémaniques et deux bilingues) et dont le siège est transféré au château de Nidau. En préparation de cette importante réorganisation, le CAF a établi des contacts intensifs avec la préfecture de Bienne et avec la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques (JCE) pour s'assurer que la nouvelle préfecture de Bienne continuera à fonctionner de manière parfaitement bilingue. Ces contacts se sont poursuivis en 2009. Le CAF a notamment exigé qu'un préfet suppléant francophone (en cas de préfet alémanique, et inversement) soit engagé, avec des compétences équivalentes à celles du préfet. (Cf. aussi chapitre 4a, prise de position du CAF sur l'Ordonnance sur la suppléance des préfets, du 2 février 2009).

Lors d'une rencontre en décembre 2008 à Bienne avec le Plénum du CAF, puis par un échange de correspondance en 2009, la JCE a garanti au CAF que ses demandes relatives au bilinguisme de la préfecture de Biel/Bienne seraient prises en compte. Le CAF et le CJB ont été consultés au sujet de la nouvelle Ordonnance sur la suppléance des préfets, adoptée par le Conseil-exécutif le 18 février 2009. Sur cette base, le 16 mars 2009, la JCE a nommé Philippe Garbani (préfet de Bienne dans l'ancienne préfecture) préfet suppléant de la nouvelle préfecture de Bienne dès janvier 2010, à un taux d'occupation de 100%. M. Garbani ayant atteint un âge proche de la retraite, la JCE a assuré au CAF qu'il « *conviendra de nommer une personne francophone pour lui succéder, pour autant que la préfecture de Biel/Bienne soit toujours dirigée par une personne germanophone* ».

Soucieux de l'avenir de la nouvelle préfecture, le CAF a décidé de suivre le dossier de près. Il tient à s'assurer que le poste de préfet suppléant soit correctement défini dans la préfecture de Bienne, avec un véritable cahier des charges. En décembre 2009, le conseil a pris contact avec le futur préfet suppléant, M. Garbani, pour discuter avec lui de ses nouvelles fonctions et de la définition exacte de son poste, y compris en prévision de sa retraite. Cet entretien doit servir à préparer une rencontre avec le nouveau préfet, M. Werner Könitzer, au printemps 2010.



Passage du témoin sous le patronage du directeur de la Justice du canton, le conseiller d'Etat Christoph Neuhaus (à dr.): Philippe Garbani (au centre), préfet de Bienne depuis 2000, devient préfet suppléant du nouveau préfet Werner Könitzer (à g.).
(photo Marius Affolter – Le Journal du Jura)

e. Députation francophone au Grand conseil

La présidente du CAF est invitée (à titre consultatif) aux séances de la Députation francophone, qui réunissent les députés du Jura bernois et de Bienne francophone, cinq fois par an, avant chaque session du Grand Conseil. En 2009, le CAF était représenté à chacune de ces séances. Cette participation permet à la présidente de rappeler certaines prises de position du CAF, avant la discussion d'un projet de loi au Grand Conseil.

Le Bureau du CAF a accueilli les membres de la Députation francophone biennoise au Grand Conseil (à l'exclusion de ceux du Jura bernois), lors de sa séance du 14 janvier 2009. La rencontre a permis un échange de vues et d'informations. Il a été décidé que le CAF ferait désormais parvenir une copie de ses prises de position au secrétariat de la Députation francophone. Cet envoi est devenu systématique en cours d'année 2009. La secrétaire de la Députation se charge ensuite de transmettre les prises de position du CAF à l'ensemble des députés francophones.

f. Commune d'Evilard

Les contacts entre le secrétariat général du CAF et le secrétariat communal d'Evilard ont été fréquents en 2009. Ils ont permis de coordonner certaines prises de position (p.ex. la prise de position du CAF du 5 juin 2009 sur la Loi sur les communes). Le secrétaire communal d'Evilard a participé à plusieurs séances de coordination avec la chancelière (ou la vice-chancelière) municipale de Bienne et le secrétaire général du CAF, pour définir une position commune sur la Question jurassienne (cf. chapitre 11h : Ville de Bienne).

La démission du dernier francophone en poste au Conseil municipal d'Evilard en juillet 2009 a suscité plusieurs articles de presse et a causé une certaine préoccupation au sein du CAF quant à la place des francophones dans l'exécutif communal. Le CAF est intervenu auprès du Conseil-exécutif du canton de Berne par un courrier du 14 septembre 2009, pour rendre le gouvernement cantonal attentif à l'absence de tout francophone au Conseil municipal

d'Evilard. Le CAF souhaitait savoir ce que ferait la commune d'Evilard pour remédier à cette situation, en vertu de l'art. 51 de la Loi sur le statut particulier (bilinguisme communal). Le Conseil municipal d'Evilard a répondu que la commune accorde « une attention soutenue » à sa population et que l'administration municipale d'Evilard se distingue par un bilinguisme exemplaire. Dans un courrier daté du 14 octobre 2009, le gouvernement cantonal a pris acte des préoccupations du CAF, tout en relevant la volonté affichée par le Conseil municipal pour remédier à cette situation dès les prochaines élections. Le Conseil-exécutif ajoute qu'il « estime lui aussi que, dans un district bilingue, une minorité linguistique aussi forte que celle des francophones d'Evilard devrait être dûment représentée à l'exécutif municipal. »

La situation s'est rétablie dès l'élection de remplacement du 7 décembre 2009 : l'assemblée communale d'Evilard a élu un francophone, M. Marcel Liengme, au Conseil municipal. Ingénieur diplômé, membre du Bureau du CAF depuis sa fondation, le nouveau conseiller municipal a aussi été réélu au CAF lors de cette même assemblée communale. Le maire d'Evilard, M. Daniel Nussbaumer, a lui aussi été réélu au CAF. MM. Liengme et Nussbaumer continueront donc à représenter la commune d'Evilard pendant la législature 2010-2014.

La commune municipale d'Evilard a fait l'amitié au CAF et au CJB de les accueillir en séance plénière commune le 28 octobre 2009, dans la salle communale. Cette séance, largement consacrée au rapport complémentaire sur le Centre de formation professionnelle du Jura bernois (CPJB) et à la suite à donner au rapport final de l'AIJ, a été suivie d'un apéritif offert par la commune.

g. Ville de Bienne

Les rapports entre le CAF et la Ville de Bienne se sont renforcés et clarifiés en 2009. Par un courrier daté du 27 mars 2009, le Conseil municipal biennois annonce, en réponse à une lettre du CAF en novembre 2008, que la clarification et la formalisation des relations entre la Ville et le CAF sera inscrite dans les points forts de la politique municipale, en tant qu'objectif pour la nouvelle législature. L'Exécutif biennois précise que la participation politique du CAF n'est pas impérative au niveau communal et que le Conseil municipal ne pourra pas consulter le CAF sur l'ensemble des affaires francophones.

Le 23 octobre 2009, le Conseil municipal biennois adopte la décision suivante : « *Le Conseil municipal souhaite que le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne soit impliqué dans toutes les questions et affaires qui touchent à son domaine d'activités.* »

Des contacts ont été établis entre le secrétariat général du CAF et la chancellerie municipale. Des communiqués de presse communs ont été publiés et un courrier commun a été adressé (conjointement avec le Forum du bilinguisme) à l'Agence télégraphique suisse (ATS) en novembre 2009. Une conférence de presse commune entre la Ville, le CAF et la commune municipale d'Evilard a été organisée le jour de la publication du rapport final de l'AIJ, le 4 mai 2009.

Dans une volonté de parler d'une seule voix dans tout le district bilingue de Bienne pour tout ce qui concerne la Question jurassienne, des séances préparatoires ont réuni la chancelière (ou la vice-chancelière) de la Ville de Bienne, le secrétaire communal d'Evilard et le secrétaire général du CAF. Ce travail a débouché sur l'élaboration d'une position commune entre la Ville de Bienne, la commune municipale d'Evilard et le CAF, signée le 10 novembre 2009. La Délégation biennoise aux affaires jurassiennes (DBAJ) a été créée sur la base de cette position commune (cf. chapitre 5a).

Des synergies ont commencé à se mettre en place. Le secrétariat général du CAF a été chargé d'assurer le suivi administratif de la Délégation biennoise aux affaires jurassiennes. Les prises de position du CAF sont désormais systématiquement transmises à la chancellerie municipale pour information. Certaines prises de position ont été élaborées par un travail d'information réciproque auprès d'un service de la Ville (par exemple le service des tutelles, dans le cas de la prise de position du CAF du 27 juin 2009 sur le nouveau droit de la protection de l'adulte et de l'enfant). Dans le domaine de la traduction, le CAF recourt en principe à un traducteur cantonal ; il a confié certaines de ses traductions au traducteur municipal, lors-

que l'affaire avait un lien clair avec la Ville de Bienne (p.ex. la prise de position du CAF sur la réforme des structures municipales).

La Ville de Bienne a accueilli dans ses locaux la dernière séance plénière de l'année 2009 : cette 23^e séance plénière du CAF s'est déroulée à la Maison Bloesch, en présence de trois invités (MM. Annoni, Petitpierre et Schwob).

h. Partenaires au niveau régional : AIJ, seeland.biel/bienne

En cours de législature, le CAF a établi des contacts plus ou moins étroits avec d'autres institutions au niveau régional, en particulier l'Assemblée interjurassienne (AIJ) et l'association seeland.biel/bienne (SBB). En 2009, le CAF a porté une grande attention aux travaux de l'AIJ et à la publication de son rapport final sur l'avenir institutionnel de la région. Des contacts ont eu lieu entre les secrétaires généraux des deux institutions, pour préparer la venue de l'AIJ à Bienne lors d'une séance d'information interactive début 2010. Le CAF et l'AIJ s'informent aussi par envoi mutuel de communiqués de presse.

Le CAF est régulièrement informé des travaux de l'association seeland.biel/bienne et de la conférence des maires du Jura bernois et du district bilingue de Bienne (CMJB) en vue de la création d'une conférence régionale Bienne-Jura bernois-Seeland. Le CAF a pris position le 29 avril 2009 sur le modèle de conférence régionale mis en consultation (cf. chapitre 4a). Le 2 juin 2009, il a assisté à l'assemblée des membres de seeland.biel/bienne à Longeau. Le 1^{er} septembre 2009, la CMJB a informé le CAF du programme de travail et du calendrier de mise en place de la conférence régionale, avec une votation populaire prévue fin 2011.

12. COMMUNICATION

a. Site Internet / Intranet

Le CAF dispose de son propre site internet depuis le 30 janvier 2008. Le CAF et le CJB ont confié la gestion de leur site à la même entreprise, Recto Verso, ce qui facilite la mise en commun de ressources. Après le gros travail de mise en place du site internet et intranet par le secrétaire général Marc Roethlisberger et la secrétaire Aurélie Gouillon, la nouvelle équipe formée de David Gaffino et de Sabrina Salupo a pris le relais en 2009 pour développer le site, améliorer la présentation de l'information et systématiser la publication de contenus à l'intention du public d'une part, des membres du CAF d'autre part. Un projet de réorganisation du site a été lancé fin 2009, pour faciliter l'utilisation du réseau intranet et la recherche de documents.

En 2009, un contrat de maintenance a été signé entre Recto Verso et le CAF, permettant également la mise en place d'un serveur dédié et une mise à jour du logiciel de gestion du site. Relié au réseau cantonal BEWAN, le CAF peut par ailleurs compter sur le soutien des informaticiens de la chancellerie d'Etat à Berne.

Le site intranet, destiné exclusivement aux membres du CAF, a été ouvert le 1^{er} septembre 2008. Il contient tous les documents internes du CAF, documentation des séances et autres rapports mis en consultation, disposés selon un classement systématique afin de faciliter leur recherche. En effet, pour des raisons d'écologie et d'économies, le secrétariat général du CAF diffuse autant que possible ses documents par voie électronique, pour éviter une prolifération inutile de papier.

Les statistiques de fréquentation du site font état de 87 visites par jour en moyenne (internet et intranet compris), depuis la mise en place du nouveau serveur en juillet 2009.

b. Médias

Le Conseil des affaires francophones a poursuivi ses efforts de communication envers le public en 2009. La décision a été prise de traduire la quasi-totalité des communiqués de presse du CAF, dans toute la mesure du possible, de manière à informer également la population alémanique de Bienne et du canton. Certaines prises de position et documents importants ont été traduits in extenso, à l'image de la prise de position sur la réforme des structu-

res municipales biennoises. Le secrétariat général du CAF a recouru aux services des traducteurs de l'administration cantonale et municipale, et occasionnellement à des traducteurs privés.

Le CAF a diffusé 20 communiqués de presse en 2009, dont 14 ont été traduits en allemand ; il a en revanche organisé un peu moins de conférences de presse qu'à l'accoutumée, en raison notamment d'une période d'intérim de plusieurs mois au secrétariat général. Les médias ont été conviés à quatre conférences de presse, dont une avec le CJB le 2 novembre 2009 (après la séance plénière commune des deux conseils) et une avec la Ville de Bienne et la Commune municipale d'Evilard, le 4 mai 2009, lors de la remise du rapport final de l'Assemblée interjurassienne (AIJ). Ces conférences de presse ont été bien fréquentées, par les médias régionaux et parfois nationaux, y compris, pour certaines d'entre elles, par des médias alémaniques.

Les actualités du CAF, son agenda et ses informations sont également diffusées par le biais de son site internet, régulièrement tenu à jour. Cette présence en ligne a permis également des contacts occasionnels avec le public, de manière directe, tout en permettant de publier le texte intégral des prises de position du conseil.

De manière générale, les rapports entre le CAF et les médias, régionaux notamment, sont très bons. Le CAF estime toutefois devoir renforcer sa présence médiatique, pour mieux faire connaître son rôle et son action dans la population, francophone et alémanique. Force est de constater que les institutions régionales, nombreuses et complexes, sont parfois mal connues et mal comprises, non seulement par le grand public, mais même par certains acteurs politiques, culturels et économiques. On a ainsi pu constater de fréquentes confusions entre le CAF et le CJB, ou entre le CAF et le Forum du bilinguisme.

On peut relever aussi que le CAF s'est abonné en 2009 à la revue de presse cantonale, établie quotidiennement par le Service d'information du canton de Berne grâce à l'Argus de la presse. Cela permet à son secrétariat général d'être constamment informé de l'actualité cantonale et régionale. Une revue de presse CAF est tenue à jour régulièrement, avec la constitution d'archives.

13. STATISTIQUES ⁷

a. Statistiques de séances

Le CAF a siégé en assemblée plénière à 6 reprises en 2009 (une 7^e séance a été annulée pendant l'intérim au secrétariat général). Le taux moyen de participation aux séances plénières du CAF atteignait 82%, un résultat pour ainsi dire identique à celui de 2008 (81%).

Le Bureau du CAF a organisé 13 séances en 2009 (dont une séance spéciale, en commun avec le Bureau du CJB et les sections Culture du CAF et du CJB). A cela s'ajoutent deux séances hors statistiques (tri des dossiers de candidatures et choix du nouveau secrétaire général). Après un léger fléchissement (82%) en 2008, le taux de présence aux séances s'élevait à 88% en moyenne en 2009 et s'approchait à nouveau du haut niveau de participation de 2006-2007 (91%).

La Délégation à la coordination scolaire romande et interjurassienne (DECOO) s'est réunie à 7 reprises en 2009. Le taux de participation y est le plus élevé de toutes les sections, culminant à une moyenne de 93% (contre 78% en 2008).

La Section des affaires culturelles (SAC) a été convoquée 11 fois en 2009, dont une séance commune avec la section Culture du CJB et les Bureaux du CAF et du CJB ; à cela s'ajoutaient deux séances en groupe de travail pour préparer la révision des Lignes directrices du CAF en matière de culture. Cette section doit se réunir à un rythme environ mensuel, pour préavisier les demandes de subventions transmises par le canton. Le taux de participation moyen aux séances de la SAC atteignait 73 % en 2009 (contre 84% en 2008 et 82% en 2006-2007) ; un résultat moyen qui doit être relativisé, vu le nombre réduit de membres de

⁷ Cf. statistiques détaillées en annexe.

cette section (entre quatre et cinq suivant les mois), une simple absence entraînant donc de fortes variations du taux de participation.

Constituée en novembre 2009, la Délégation biennoise aux affaires jurassiennes (DBAJ) n'a siégé qu'une seule fois en 2009. Le taux de participation s'élevait à 88%.

b. Statistiques de subventions

Le CAF ne publie pas d'informations mensuelles sur les préavis de subventions qu'il prononce en cours d'année. Il en dresse un bilan annuel sous forme statistique (cf. aussi chapitre 9d : liste des institutions et projets préavisés par la SAC).

Dossiers de subventions préavisés par le CAF en 2009

Projets soumis au préavis du CAF par l'Office de la culture	426'780 francs
Projets soumis au préavis du CAF par la POM (Fonds de loterie)	1'431'230 francs
Total des montants préavisés par le CAF (OC + POM)	1'858'010 francs

Ces montants ne comprennent que les projets ponctuels. Le CAF est également informé des subventions annuelles versées par le canton aux grandes institutions culturelles biennoises ; ces montants sont fixés dans des contrats de prestations établis pour quatre ans.

A la fin 2009, il restait 12'250 francs non utilisés au solde du compte de l'Office de la culture pour le district bilingue de Bienne. L'OC a décidé de ne pas les dépenser, pour contribuer à l'effort d'économies demandé par le canton de Berne en période de restrictions budgétaires.

Dossiers de subventions croisées CAF-CJB en 2009

Dossiers croisés CAF-CJB (demandes soumises aux deux conseils)	14
Montant total des projets de subventions croisées CAF-CJB	220'000 francs

c. Statistiques de préavis et prises de position

En 2009, le CAF a été consulté sur 21 objets principaux au titre de la participation politique cantonale et communale. Le conseil a renoncé à prendre position dans 4 cas sur 21 (aucun lien spécifique avec les affaires francophones du district bilingue de Bienne).

A ces consultations au sens large s'ajoutent les consultations spécialisées de la Direction de l'instruction publique, traitées par la DECOO (cf. chapitre 8b : prises de positions et préavis de la DECOO) et les dossiers de subventions soumis à la SAC par l'Office de la culture et par le service Fonds et autorisations de la Direction de la police.

Consultations et préavis du CAF en 2009

Consultations cantonales	20
Consultations municipales	1
Consultations spécialisées DECOO	5
Séances de coordination intercantionales soumises au préavis de la DECOO	17
Dossiers soumis au préavis de la SAC par l'Office de la culture	71
Dossiers soumis au préavis de la SAC par le service Fonds et autorisations (POM)	25

14. CONCLUSION

a. Évaluation intermédiaire des objectifs 2009-2010

Au début de l'année 2009, le CAF s'était fixé les dix objectifs suivants pour la fin de la législature. Voici une évaluation intermédiaire du degré d'accomplissement de ces objectifs, à la fin de l'année 2009.

Institutions

I. Participer à la mise en place de la Conférence régionale Seeland-Bienne-Jura bernois en collaboration avec les organismes régionaux.

Cet objectif est en cours de réalisation, dans la mesure où la mise en place des conférences régionales est un processus en cours, que le CAF devra continuer à suivre en 2010. Le CAF a pris position le 29 avril 2009 sur le modèle de conférence régionale Bienne-Seeland-Jura bernois mis en consultation par l'association seeland.biel/bienne et par la Conférence des maires du Jura bernois. Régulièrement invité aux assemblées des membres de seeland.biel/bienne, le CAF a assisté à celle du 2 juin 2009. Il s'est tenu informé des travaux de réalisation du modèle de conférence régionale et a pris contact avec le comité pour préparer une rencontre en 2010 entre le CAF et le comité de seeland.biel/bienne ou ses conférences formation, culture et santé-social.

II. Analyser, en collaboration avec les autorités municipales, les impacts des scénarios de l'Assemblée interjurassienne (AIJ) sur l'avenir de la communauté francophone du district bilingue de Bienne.

Cet objectif a été en bonne partie atteint grâce à la création de la Délégation biennoise aux affaires jurassiennes (DBAJ) et à la mise au point d'une position commune des autorités du district de Bienne sur la Question jurassienne (cf. chapitre 5, participation politique au niveau communal). Plusieurs séances ont été consacrées à la suite à donner au rapport final de l'AIJ et à la préparation d'une étude complémentaire sur les liens entre Bienne et le Jura bernois. Le CAF et la DBAJ ont encouragé la venue de l'AIJ à Bienne pour une séance d'information interactive en 2010. Les deux institutions ont également contribué à l'élaboration d'un mandat d'étude complémentaire. Le dossier est loin d'être clos et cet objectif devra sans doute être reconduit pour la législature suivante. On peut aussi regretter que le mandat attribué à l'AIJ en novembre 2009 pour l'organisation de séances d'information interactives ne tienne aucun compte du district bilingue de Bienne, en dépit des demandes insistantes du CAF et des autorités municipales de Bienne et d'Evilard. Des efforts restent également à accomplir dans le domaine de l'information du public quant à l'impact de la Question jurassienne sur la population (francophone surtout, mais aussi alémanique) du district bilingue de Bienne.

III. Suivre le déroulement de la réorganisation de l'administration cantonale décentralisée et la mise en place de la préfecture du nouvel arrondissement de Bienne et intervenir en cas de besoin.

Le CAF a suivi de près les travaux d'organisation de la nouvelle préfecture. Il a maintenu des contacts avec le préfet de Bienne, M. Garbani, tout au long de l'année et plus particulièrement en décembre 2009, en prévision de son réengagement en tant que préfet suppléant, dès 2010. Le CAF s'attache à défendre le bilinguisme de la Préfecture de Bienne, pour un fonctionnement dans les deux langues, mais aussi pour le maintien d'une certaine culture francophone, en lien avec l'importance symbolique de la fonction de préfet. Chaque fois qu'il l'estimait nécessaire, le CAF a fait mention de cette problématique dans ses prises de position, en s'appuyant quand il le fallait sur les conseils du préfet. Le CAF a également entretenu une correspondance avec la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques (JCE) et avec le conseiller d'Etat M. Neuhaus. Cet objectif peut être considéré comme atteint pour 2009, mais le processus reste en cours et la vigilance du CAF devra être maintenue, sinon renforcée, en 2010. La nouvelle organisation de l'administration peut engendrer aussi bien des effets positifs (extension du droit à un procès en français à tout l'arrondissement Bienne-Seeland, et non plus au seul district bilingue de Bienne) que négatifs (maigre charge de travail francophone à la préfecture, noyée dans une vaste masse de travail en allemand, avec 18 communes alémaniques et 2 communes bilingues). Le CAF s'inquiète tout parti-

culièrement de la situation qui règnera à la préfecture après le départ à la retraite du préfet suppléant francophone, M. Philippe Garbani.

Culture

IV. Promouvoir la culture francophone du district bilingue de Bienne et renforcer le rôle du CAF dans les subventions culturelles. Mieux définir les relations du CAF avec l'Office cantonal de la culture, la ville de Bienne et la commune d'Evilard.

En révisant les Lignes directrices du CAF en matière de culture, la Section des affaires culturelles (SAC) a précisé ses objectifs de politique culturelle, en définissant un critère de soutien au bilinguisme. Celui-ci peut également s'avérer utile à l'Office de la culture et à sa Section francophone. L'importance des relations entre le CAF, l'OC, le Service de la culture de la Ville de Bienne et la commune d'Evilard est rappelée dans ces Lignes directrices révisées. Le CAF a invité la nouvelle cheffe de l'Office de la culture du canton, avec la cheffe de la Section francophone, pour préciser la nature des liens entre CAF et OC et pour souligner l'importance du soutien au bilinguisme dans le district de Bienne. Enfin, la SAC a effectué tout au long de l'année son travail d'étude des dossiers de demandes de subventions, en concentrant ses efforts et ses demandes de soutien sur les dossiers particulièrement importants pour la culture romande et francophone, pour les acteurs culturels francophones du district de Bienne et de la région et pour les échanges culturels entre francophones et alémaniques.

Formation

V. Soutenir le développement de l'offre de formation francophone dans le district bilingue de Bienne, en particulier dans le cadre du projet du Centre professionnel du Jura bernois (CPJB).

Cet objectif est partiellement atteint pour 2009. Le CAF a obtenu l'inclusion d'un représentant biennois (le directeur du Centre de formation professionnelle de Bienne) dans le groupe de travail sur la réorganisation du Centre professionnel du Jura bernois (CPJB). Dans sa prise de position sur le rapport complémentaire CPJB, le CAF a regretté le manque de synergies proposées entre Bienne et le Jura bernois ; il a rappelé la nécessité d'envisager la formation professionnelle francophone dans le canton de Berne de manière globale, en favorisant la qualité de l'offre de formation et en assurant le maintien des filières de formation grâce à des regroupements de classes tantôt à Bienne, tantôt dans le Jura bernois. Les directeurs des établissements biennois concernés ont été invités à s'expliquer et à défendre leur position devant le CAF, qui devra continuer à suivre le dossier en 2010 (étude complémentaire sur l'École de maturité professionnelle de Moutier – EMSp).

VI. Soutenir les initiatives visant à intégrer les jeunes francophones du district bilingue de Bienne dans le monde du travail.

La Ville de Bienne a décidé, durant l'été 2009, d'accorder une aide de 100'000 francs au projet aJir (aider les Jeunes à s'impliquer pour se réaliser), projet pilote destiné à faciliter l'accès des jeunes francophones biennois à l'apprentissage. Cette décision positive de la Ville faisait suite au soutien accordé par le canton, à la demande du CAF. Le projet a également obtenu un soutien fédéral de la part de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT). Le CAF n'a toutefois pas eu l'occasion d'intervenir à nouveau dans ce dossier en 2009. Cet objectif reste en suspens ; il nécessitera un engagement renouvelé en 2010. Le CAF veillera à ce que l'association aJir puisse faire pérenniser son projet, après le dépôt de son rapport final à l'été 2010.

VII. Soutenir la formation duale francophone du Centre de Formation des professions de la santé de langue française du canton de Berne (CEFOPS) en collaboration avec le Centre hospitalier de Bienne (CHB).

Une solution a pu être trouvée : une formation d'assistants en soins et santé communautaire (ASSC) débutera en 2010 au Centre hospitalier de Bienne (CHB). Pour la première fois, cette formation pourra être suivie au CHB en collaboration avec le Centre de formation des professions de la santé de langue française du canton de Berne (CEFOPS) : deux collaboratrices du CHB se rendront au CEFOPS en 2010 pour y parfaire leurs connaissances. Jusqu'ici, le CHB se déclarait dans l'impossibilité d'offrir des places d'apprentissage en français pour des formations du type assistants en soins (ASSC). Les apprentis devaient maîtriser parfaitement la langue allemande pour être engagés par le CHB et suivre les cours d'une école à Lyss. Des discussions ont eu lieu à l'initiative du CAF et du CEFOPS en 2008. Ces démarches ont porté leurs fruits. L'objectif est donc atteint ; le CAF continuera à suivre le dossier pour favoriser la mise à disposition de places de stage en français à Bienne. Dans sa demande en 2008, le CEFOPS préconisait l'ouverture d'un minimum de 6 places de stage pour une formation ASSC en français à Bienne. Le CAF s'est aussi penché sur une problématique similaire en 2009, dans le domaine des soins à domicile : le CAF a rencontré la direction de Spitex Biel/Bienne Région, qui peine à trouver du personnel qualifié francophone. Cet objectif doit être reconduit.

Bilinguisme

VIII. Poursuivre la collaboration avec le Forum du bilinguisme pour le maintien et la promotion du bilinguisme dans le district bilingue de Bienne.

Cet objectif est rempli pour 2009. La collaboration entre le CAF et le Forum du bilinguisme s'est encore renforcée (cf. chapitre 11 – relations avec le Forum du bilinguisme), grâce à un échange systématique d'informations et des actions communes sur des dossiers importants. Ainsi en réagissant rapidement et conjointement au risque de fermeture du bureau régional francophone de l'ATS, la Ville de Bienne, le CAF et le Forum du bilinguisme estiment avoir fait entendre leur voix de manière cohérente, dans l'intérêt du district bilingue et du canton de Berne ; ils ne peuvent que se réjouir de la décision de l'ATS de maintenir son bureau biennois. La coordination s'est affinée, dans un effort d'éviter toute confusion des rôles. Le CAF et le Forum du bilinguisme estiment avoir chacun leur rôle à jouer. Les objectifs à atteindre sont souvent communs, mais les chemins pour y parvenir sont distincts et complémentaires.



La Maison du Bilinguisme, au Faubourg du Lac 45, lieu de travail et d'échange pour le CAF et le Forum du bilinguisme, depuis 2007.
(photo Sabrina Salupo)

IX. Veiller au respect du bilinguisme de la planification hospitalière régionale et prendre position sur les modèles proposés.

Le CAF n'a pas été consulté à ce sujet en 2009. Il reste attentif à l'évolution en cours dans ce secteur et intervient en faveur de la population francophone du district de Bienne à chaque fois qu'une occasion se présente, comme lors de sa prise de position du 28 avril 2009 sur le projet de convention BEJUNE sur les soins palliatifs. D'importantes évolutions s'annoncent avec la prochaine fin des barrières cantonales et le libre choix des hôpitaux dès 2012. Le CAF devra notamment suivre la planification des soins 2011-2014 (mise en consultation prévue en 2010). Cet objectif peut donc être considéré comme encore en suspens.

Communication

X. Promouvoir et développer la visibilité du CAF auprès de la population du district bilingue de Bienne en intensifiant les relations avec les médias.

Des efforts ont été faits en matière de communication, pour mieux faire connaître le CAF et ses activités, y compris auprès de la population alémanique. Les communiqués de presse du CAF sont presque systématiquement traduits en allemand. Le site internet a été dynamisé, avec une publication accrue de nouvelles d'actualités et une mise à jour régulière de l'agenda et de la documentation. Du travail reste certainement à accomplir pour faire mieux connaître et comprendre le rôle du CAF, dans les médias, auprès des milieux concernés (particulièrement ceux de la culture et de la formation) et a fortiori au sein de la population.

b. Évaluation des objectifs communs CAF-CJB 2009-2010

I. Défendre les intérêts du personnel cantonal de langue française dans le cadre des projets de révision des directives concernant la représentation des langues officielles et la traduction dans l'administration centrale.

La révision de ces directives cantonales est encore en attente. L'objectif doit être reconduit en 2010. En attendant, le CAF maintient sa vigilance. Dans leur prise de position sur la révision de la Loi sur l'université, le CAF et le CJB sont intervenus en faveur du maintien de l'obligation de traduire les règlements de l'université et des hautes écoles ; une fin de l'interdiction de traduire aurait eu des répercussions dans la Loi sur les publications officielles. Compte tenu des résultats de la procédure de consultation, le gouvernement a décidé de maintenir l'obligation de traduire les règlements dans la deuxième langue officielle. Le CAF est également intervenu à plusieurs reprises en faveur du bilinguisme et des traductions dans la nouvelle Préfecture de Bienne (cf. chapitre 11d, Préfecture). Il a également obtenu, avec l'aide du CJB, qu'un service de traduction simultanée soit introduit au Tribunal de Bienne.

II. Niveau formation tertiaire : défendre la HE-Arc et son site de Saint-Imier, ainsi que les intérêts des étudiants bernois formés hors canton dans le cadre de la mise en place de la nouvelle Convention intercantonale HES-SO.

Les sections Formation du CAF et du CJB ont suivi de près l'évolution du dossier HE-Arc, même si, d'un commun accord, le CAF laisse l'initiative au CJB dans ce dossier essentiellement jurassien bernois. Les sections ont émis des préavis sur l'ordre du jour de chaque séance du Comité stratégique HE-Arc, qui s'est réuni à quatre reprises en 2009. Le CJB n'a pas manqué d'exprimer ses préoccupations lors de la publication du rapport d'experts fédéraux sur la HE-Arc, durant l'été 2009 ; il a soutenu la conclusion d'un contrat pour le regroupement des institutions de recherche imériens. L'avant-projet de convention intercantonale HES-SO a été soumis à un examen attentif. Cet objectif doit être considéré comme en suspens et doit être reconduit dans la nouvelle législature.

III. Conserver une offre de formation tertiaire à Bienne, en s'engageant pour le maintien et le développement du site bernois actuel de la HEP-BEJUNE.

Le CAF et le CJB, par l'intermédiaire leurs sections Formation, ont suivi ce dossier de près, même si, d'un commun accord, le CJB laisse l'initiative au CAF dans ce dossier essentiellement biennois. L'importance du maintien du site biennois de formation des enseignants a été rappelée chaque fois qu'il le fallait, notamment dans les préavis du CAF sur l'ordre du jour des séances du Comité stratégique HEP-BEJUNE (trois séances en 2009). Le dossier n'a toutefois guère avancé en 2009, faute d'accord politique entre les cantons. Un expert devait être mandaté pour mener une étude sur la réorganisation des sites de la HEP-BEJUNE ; cette étude n'a pas encore été lancée en 2009. Cet objectif doit être considéré comme en suspens et doit absolument être reconduit pour la nouvelle législature.

IV. Relations avec la COFRA : formaliser un document réglant les relations entre la Direction de l'instruction publique, le CJB et le CAF pour l'exercice des compétences de décision conjointes du CJB et du CAF en matière de coordination scolaire dans le cadre de la Convention scolaire romande.

Cet objectif a été parfaitement atteint en 2009. Le CAF et le CJB ont adressé un courrier commun au gouvernement cantonal pour demander la confirmation et la formalisation des relations entre la COFRA, le CAF et le CJB en matière de coordination scolaire, de manière à pérenniser la pratique établie au cours de la première législature. Le Conseil-exécutif a répondu favorablement à cette requête, en février 2010. Le lancement du projet pilote « Regard francophone », fin 2009, à l'initiative de la Direction de l'instruction publique, a permis d'associer étroitement le CAF et le CJB à la révision complète d'une loi, en amont du long travail de révision, au lieu d'attendre la phase de consultation en fin de processus.

Le CAF constate avec satisfaction qu'il a atteint, dans une très large mesure, les objectifs qu'il s'était fixés pour l'année 2009. Plusieurs objectifs à long terme devront toutefois être reconduits pour la nouvelle législature.

c. Perspectives 2010-2011

Le CAF fera face à de nombreux défis en 2010-2011. La composition du conseil sera renouvelée le 22 avril 2010, lors des élections des 13 membres biennois du CAF, au Conseil de ville de Bienne. La première législature se terminera le 31 mai 2010 ; un bilan de l'action du CAF pourra être dressé à cette occasion.

Le CAF participera à l'élaboration d'un mandat d'étude complémentaire sur les relations entre Bienne et le Jura bernois, étude qui devra être rendue à la fin 2010-début 2011, sur mandat du gouvernement cantonal bernois. Au niveau institutionnel, le CAF poursuivra la clarification et le renforcement de ses relations avec les autorités municipales de Bienne et d'Évilard. La mise en place de la nouvelle Préfecture de Bienne, dès janvier 2010, nécessitera une attention continue de la part du CAF, en particulier lors du départ et de la succession du préfet suppléant M. Philippe Garbani, début 2011. Le CAF suivra aussi les travaux de mise en place de la Conférence régionale Bienne-Seeland-Jura bernois. Il s'intéressera également au projet de « Région de la capitale suisse ».

Les liens entre le CAF et le CJB devront être entretenus et développés. Quoique satisfait des mécanismes de coopération qui se sont mis en place, le CAF estime que les deux conseils peuvent et doivent aller plus loin dans la collaboration. Tout en continuant à défendre chacun les intérêts de la population qu'il représente, le CAF et le CJB ont intérêt à unir leurs efforts dans de nombreux dossiers où leurs intérêts sont communs.

Dans le domaine culturel, le CAF aura fort à faire avec la révision et la publication de ses Lignes directrices en matière de culture, la réflexion sur ses relations avec l'Office de la culture et sur le fonctionnement des préavis du CAF sur les demandes de subventions, sans oublier le chantier de la révision de la Loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC), mise en consultation fin 2010. Il soutiendra la fondation Spectacles français et la Ville dans leurs efforts de dynamisation des arts de la scène francophone ; le statut de la salle du Palace, notamment, fera l'objet de discussions importantes en 2010.

Dans le domaine de la formation et de l'instruction publique, le CAF suivra avec grand intérêt la mise en place du projet pilote de filière bilingue à Bienne, à la rentrée 2010. Il suivra avec vigilance la réorganisation des sites de la HEP-BEJUNE. Il accompagnera la mise en place du Plan d'études romand et d'HarmoS. La formation professionnelle et le maintien de filières de formation francophones à Bienne figureront en bonne place dans ses préoccupations. Un vaste chantier législatif est attendu pour 2012, avec la révision de la Loi sur l'école obligatoire.

15. SCHLUSSBETRACHTUNG

a. Zwischenbeurteilung der Ziele 2009-2010

Anfang 2009 hatte sich der RFB bis zum Ende der Legislatur folgende zehn Ziele gesetzt. Hier eine Zwischenbilanz über den Erreichungsgrad dieser Ziele per Ende 2009:

Institutionen

I. Mitwirkung in Zusammenarbeit mit den regionalen Organen bei der Errichtung der Regionalkonferenz Biel/Bienne-Seeland-Berner Jura

Dieses Ziel wird derzeit realisiert. Die Errichtung der Regionalkonferenzen ist ein laufender Prozess, den der RFB 2010 weiterverfolgen muss. Der RFB hat am 29. April 2009 Stellung bezogen zum Modell der Regionalkonferenz Biel-Seeland-Berner Jura, das vom Verein seeland.biel/bienne und von der bernjurassischen Gemeindepräsidentenkonferenz in die Vernehmlassung geschickt worden war. Der RFB, der regelmässig an die Mitgliederversammlungen von seeland.biel/bienne eingeladen wird, hat auch an jener vom 2. Juni 2009 teilgenommen. Er hielt sich über die Arbeiten rund um die Realisierung des Regionalkonferenzmodells auf dem Laufenden und nahm mit dem Vorstand Kontakt auf, um für 2010 ein Treffen zwischen dem RFB und dem Vorstand von seeland.biel/bienne oder einer seiner Bildungs-, Kultur- oder Gesundheits-/Sozialkonferenzen vorzubereiten.

II. Analyse, in Zusammenarbeit mit den Stadtbehörden, der Auswirkungen der von der Interjurassischen Versammlung (IJV) entwickelten Szenarien auf die Zukunft der französischsprachigen Gemeinschaft des zweisprachigen Amtsbezirks Biel

Dieses Ziel konnte dank der Bildung der Bieler Juradelegation (DBAJ) und der Erarbeitung einer gemeinsamen Haltung der Bieler Bezirksbehörden zur Jurafrage zu einem guten Teil erreicht werden (vgl. Kapitel 5, politische Mitwirkung auf Gemeindeebene). Mehrere Sitzungen befassten sich mit den weiteren Arbeiten im Zusammenhang mit dem Schlussbericht der IJV und der Vorbereitung einer Zusatzstudie über die Beziehungen zwischen Biel und dem Berner Jura. Der RFB und die DBAJ haben sich dafür eingesetzt, dass die IJV 2010 eine Informationsveranstaltung in Biel abhalten wird. Beide Institutionen haben ebenfalls am Auftrag für eine Zusatzstudie mitgearbeitet. Das Dossier kann noch lange nicht geschlossen werden, und dieses Ziel muss zweifellos auf die nächste Legislatur übertragen werden. Man kann auch bedauern, dass der Auftrag, den die IJV im November 2009 für die Organisation von interaktiven Informationsveranstaltungen erhalten hat, den zweisprachigen Amtsbezirk Biel in keinsten Weise berücksichtigt, obwohl der RFB und die Gemeindebehörden von Biel und Leubringen inständig darum gebeten hatten. Anstrengungen braucht es auch noch im Bereich der Information der Öffentlichkeit bezüglich der Auswirkungen der Jurafrage auf die (vor allem französischsprachige, aber auch auf die deutschsprachige) Bevölkerung des zweisprachigen Amtsbezirks Biel.

III. Beobachten der Reorganisation der dezentralen Kantonsverwaltung und der Einrichtung des Regierungsstatthalteramts des neuen Verwaltungskreises Biel und gegebenenfalls intervenieren.

Der RFB hat die Organisationsarbeiten des neuen Regierungsstatthalteramts von nahe mitverfolgt. Er pflegte das ganze Jahr über und insbesondere im Dezember 2009 Kontakte mit dem Bieler Regierungsstatthalter Philippe Garbani, und zwar im Hinblick auf dessen neues Amt ab 2010 als stellvertretender Regierungsstatthalter des neuen Verwaltungskreises Biel/Bienne. Der RFB hat, wenn er dies für nötig erachtete, in seinen Stellungnahmen auf dieses Problem hingewiesen, wobei er sich bei Bedarf auf die Empfehlungen des Regierungsstatthalters stützte. Der RFB hat ausserdem einen schriftlichen Kontakt mit der Justiz-, Gemeinde- und Kirchendirektion (JGK) sowie mit Regierungsrat Christoph Neuhaus gepflegt. Dieses Ziel kann für 2009 als erreicht erachtet werden; das Verfahren dauert jedoch an und der RFB wird auch 2010 weiterhin und allenfalls noch

stärker wachsam sein. Die neue Organisation der Verwaltung kann sowohl positive (Erweiterung des Rechts auf französischsprachige Gerichtsverfahren auf den ganzen Kreis Biel-Seeland, und nicht mehr nur auf den zweisprachigen Amtsbezirk Biel) als auch negative Auswirkungen haben (geringe französischsprachige Arbeitslast am Regierungsstatthalteramt, die bei 18 deutschsprachigen und 2 zweisprachigen Gemeinden in der Masse der deutschsprachigen Arbeit untergeht).

Kultur

IV. **Fördern der frankophonen Kultur im zweisprachigen Amtsbezirk Biel und stärken der Rolle des RFB bei der Gewährung von Kulturbeiträgen. Klarere Definition der Beziehungen des RFB zum kantonalen Amt für Kultur, zur Stadt Biel sowie zur Gemeinde Leubringen**

Anlässlich der Revision der Kulturrichtlinien des RFB hat der Kulturausschuss (SAC) seine kulturpolitischen Ziele präzisiert, indem er ein Kriterium zur Unterstützung der Zweisprachigkeit festlegte, das sich auch für das Amt für Kultur und dessen französischsprachige Abteilung als nützlich erweisen könnte. In den revidierten Richtlinien wird an die Bedeutung der Beziehungen zwischen dem RFB, dem AK, den Kulturämtern Biels und Leubringens erinnert. Der RFB hat die neue Vorsteherin des kantonalen Amtes für Kultur sowie die Leiterin der französischsprachigen Abteilung des AK eingeladen, um die Art der Beziehungen zwischen dem RFB und dem AK zu präzisieren und die Bedeutung der Unterstützung der Zweisprachigkeit im Amtsbezirk Biel zu unterstreichen. Und schliesslich hat der Kulturausschuss das ganze Jahr über die Beitragsgesuche geprüft, wobei er seine Anstrengungen und Unterstützungsanträge auf Geschäfte konzentrierte, die für die welsche und die französischsprachige Kultur, für die frankophonen Kulturakteure im Amtsbezirk Biel und Umgebung sowie für den kulturellen Austausch zwischen Deutsch und Welsch von besonderer Bedeutung sind.

Bildung

V. **Unterstützen des Ausbaus des französischsprachigen Bildungsangebots im zweisprachigen Amtsbezirk Biel, insbesondere im Rahmen des Projekts für ein bernjura-rassisches Berufsbildungszentrum (Centre professionnel du Jura bernois, CPJB)**

Dieses Ziel wurde 2009 teilweise erreicht. Der RFB hat erreicht, dass ein Bieler Vertreter (der Direktor des Berufsbildungszentrums Biel) in die Arbeitsgruppe für die Reorganisation des *Centre professionnel du Jura bernois (CPJB)* aufgenommen wird. In seiner Stellungnahme zum CPJB-Zusatzbericht hat der RFB bedauert, dass Vorschläge für Synergien zwischen Biel und dem Berner Jura fehlen; er hat an die Notwendigkeit erinnert, die welsche Berufsbildung im Kanton Bern gesamtheitlich zu betrachten, indem die Qualität des Bildungsangebots begünstigt wird und indem der Erhalt von Bildungsgängen mittels Klassenzusammenlegungen sowohl in Biel als auch im Berner Jura sichergestellt wird. Die Leiter der betroffenen Bieler Einrichtungen wurden eingeladen, ihre Haltung vor dem RFB zu erläutern und zu verteidigen. Dieser wird sich auch 2010 mit diesem Dossier zu befassen haben (Zusatzstudie zur Berufsmaturitätsschule Moutier).

VI. **Unterstützen von Initiativen zur Eingliederung französischsprachiger Jugendlichen aus dem zweisprachigen Amtsbezirk Biel in die Arbeitswelt.**

Die Stadt Biel hat im Sommer 2009 beschlossen, dem Projekt aJir (*aider les Jeunes à s'impliquer pour se réaliser*) — einem Pilotprojekt, das Welschbieler Jugendlichen den Zugang zu einer Berufsausbildung erleichtern soll — eine Hilfe von 100 000 Franken zukommen zu lassen. Dieser positive Entscheid der Stadt Biel erfolgte im Anschluss an die Kantonshilfe, die auf Ersuchen des RFB gewährt worden war. Das Projekt erhielt ausserdem eine Bundeshilfe seitens des Bundesamts für Berufsbildung und Technologie (BBT). Der RFB hatte 2009 hingegen keine Gelegenheit, bei diesem Geschäft erneut zu intervenieren. Dieses Ziel bleibt somit hängig und bedarf 2010 wiederum eines Einsatzes. Der

RFB wird darüber wachen, dass der Verein aJir sein Projekt konsolidieren kann, sobald er seinen Schlussbericht im Sommer 2010 eingereicht haben wird.

VII. Unterstützen der französischsprachigen dualen Ausbildung am Centre de Formation des professions de la santé de langue française du canton de Berne (CEFOPS) in Zusammenarbeit mit dem Spitalzentrum Biel.

Hier konnte eine Lösung gefunden werden: 2010 beginnt am Spitalzentrum Biel (SZB) eine Ausbildung zur Fachfrau / zum Fachmann Gesundheit. Erstmals kann diese Ausbildung am SZB in Zusammenarbeit mit dem französischsprachigen Ausbildungszentrum für Gesundheitsberufe «Centre de formation des professions de la santé de langue française du canton de Berne» (CEFOPS) besucht werden: Zwei Mitarbeiterinnen des SZB werden sich 2010 ans CEFOPS begeben, um dort ihre Kenntnisse zu vervollkommen. Bisher war es dem SZB unmöglich, für Gesundheitsfachleuteausbildungen Lehrstellen auf Französisch anzubieten. Bisher mussten Lehrlinge Deutsch beherrschen, um vom SZB angestellt und die Kurse einer Schule in Lyss besuchen zu können. Die Gespräche fanden 2008 auf Initiative des RFB und des CEFOPS statt. Dieses Vorgehen war erfolgreich, das Ziel ist somit erreicht. Der RFB wird das Dossier weiterverfolgen, um in Biel das Angebot an Praktikumsplätzen auf Französisch zu fördern. In seinem Gesuch von 2008 befürwortete das CEFOPS die Schaffung von mindestens 6 Praktikumsplätzen für eine Ausbildung zur Fachfrau / zum Fachmann Gesundheit auf Französisch in Biel.

Der RFB hat sich auch 2009 mit einer ähnlichen Problematik im Bereich der Spitex befasst und sich mit der Leitung der Spitex Biel/Bienne Regio getroffen, die Mühe bekundet, qualifiziertes französischsprachiges Personal zu finden. Dieses Ziel muss weitergeführt werden.

Zweisprachigkeit

VIII. Fortsetzung der Zusammenarbeit mit dem Forum für die Zweisprachigkeit, um die Zweisprachigkeit im zweisprachigen Amtsbezirk Biel zu erhalten und zu fördern

Dieses Ziel konnte für 2009 vollständig erfüllt werden. Die Zusammenarbeit zwischen dem RFB und dem Forum für die Zweisprachigkeit konnte weiter ausgebaut werden (vgl. Kapitel 11 – Beziehungen zum Forum für die Zweisprachigkeit); dies dank eines systematischen Informationsaustauschs und gemeinsamer Aktionen bei wichtigen Dossiers. Die Stadt Biel, der RFB und das Forum für die Zweisprachigkeit sind der Ansicht, dass sie dank ihrer raschen und gemeinsamen Reaktion auf die drohende Schliessung des französischsprachigen Regionalbüros der SDA ihre Haltung im Interesse des zweisprachigen Amtsbezirks und des Kantons Bern konsequent vertreten haben. Sie können sich daher über den Entscheid der SDA, ihr Büro in Biel aufrechtzuerhalten, nur freuen. Auch die Koordination konnte verfeinert werden, um eine Vermischung der jeweiligen Rollen zu vermeiden. Der RFB und das Forum für die Zweisprachigkeit sind der Auffassung, dass sie beide eine eigene Rolle zu spielen haben. Sie verfolgen oft gemeinsame Ziele, die Wege, die zum Ziel führen, sind aber meistens unterschiedlich und ergänzen sich.

IX. Überwachen, dass die Zweisprachigkeit bei der regionalen Spitalplanung eingehalten wird, und Stellung zu den vorgeschlagenen Modellen beziehen

Der RFB wurde 2009 zu diesem Geschäft nicht konsultiert. Er verfolgt die laufende Entwicklung auf diesem Gebiet mit grösster Aufmerksamkeit und interveniert immer dann, wenn sich die Gelegenheit dazu bietet, zu Gunsten der Welschbielerinnen und Welschbieler — beispielsweise mit seiner Stellungnahme vom 28. April 2009 zum Entwurf der BEJUNE-Vereinbarung über die Palliativpflege. Mit dem kommenden Ende der kantonalen Schranken und der Spitalfreizügigkeit ab 2012 künden sich wichtige Entwicklungen an. Der RFB wird sich namentlich mit der Pflegeplanung 2011-2014 befassen müssen (Vernehmlassung für 2010 geplant). Dieses Ziel kann somit als noch hängig betrachtet werden.

Kommunikation

X. Fördern und Entwickeln des Bekanntheitsgrades des RFB bei der Bevölkerung des zweisprachigen Amtsbezirks Biel, indem die Beziehungen zu den Medien intensiviert werden.

Im Bereich der Kommunikation wurden Anstrengungen unternommen, um den RFB und seine Tätigkeiten (auch bei der deutschsprachigen Bevölkerung) besser bekannt zu machen. Die Medienmitteilungen des RFB werden fast systematisch auf Deutsch übersetzt. Die Homepage des RFB wurde dynamischer gestaltet, vermehrt werden aktuelle News veröffentlicht, und die Agenda und die Dokumentation werden regelmässig aktualisiert. Gewiss gibt es noch viel zu tun, um die Rolle des RFB in den Medien und vor allem in der Bevölkerung verständlicher und bekannter zu machen.

Der RFB stellt mit Genugtuung fest, dass er die Ziele, die er sich für 2009 gesetzt hatte, weitgehend erreicht hat. Mehrere langfristige Ziele müssen jedoch auf die neue Legislatur übertragen werden.

b. Beurteilung der gemeinsamen Ziele RFB-BJR 2009-2010

Der RFB und der Bernerjurassische Rat (BJR) haben bis zum Ende der Legislatur folgende gemeinsame Ziele gesetzt. Eine Zwischenbilanz über den Erreichungsgrad dieser Ziele per Ende 2009 steht im Kapitel 14b (auf französisch).

- I. Schutz der Interessen des französischsprachigen Kantonspersonals im Rahmen der Revision der Richtlinien über die Vertretung der Amtssprachen und die Übersetzung in der Zentralverwaltung.
- II. Tertiärbildung: Schutz im Rahmen der neuen interkantonalen Vereinbarung FH-WCH der Hochschule Arc und ihres Standortes in St. Immer sowie der Interessen der bernischen Studierenden, die ausserkantonale ausgebildet werden.
- III. Beibehaltung eines Tertiärbildungsangebots in Biel sowie Engagement für die Aufrechterhaltung und den Ausbau des heutigen bernischen Standorts der Pädagogischen Hochschule HEP-BEJUNE.
- IV. Beziehungen zur FRAKO: Erarbeiten eines Dokuments, das die Beziehungen zwischen der Erziehungsdirektion, dem BJR und dem RFB bei der Ausübung der gemeinsamen Entscheidungsbefugnisse von BJR und RFB im Bereich der Schulkoordination im Rahmen der Westschweizer Schulvereinbarung regelt.

c. Perspektiven 2010-2011

Der RFB wird 2010-2011 zahlreichen Herausforderungen gegenüberstehen. Die Zusammensetzung des Rats wird am 22. April 2010 mit der Wahl von 13 Bieler Mitgliedern im Bieler Stadtrat erneuert. Die erste Legislatur wird am 31. Mai 2010 zu Ende gehen. Danach wird es möglich sein, eine Bilanz der Tätigkeiten des RFB zu ziehen.

Der RFB wird sich an der Erarbeitung eines Auftrags für eine Zusatzstudie über die Beziehungen zwischen Biel und dem Berner Jura beteiligen. Diese Studie — ein Auftrag der Regierung des Kantons Bern — sollte Ende 2010 / Anfang 2011 vorliegen. In institutioneller Hinsicht wird der RFB damit fortfahren, seine Beziehungen zu den Gemeindebehörden von Biel und Leubringen zu klären und zu stärken. Die Einrichtung des neuen Regierungsstatthalteramts in Biel (ab Januar 2010) wird dem RFB viel Aufmerksamkeit abverlangen, insbesondere im Zusammenhang mit dem auf Anfang 2011 vorgesehenen Weggang und der Nachfolge des stellvertretenden Regierungsstatthalters Philippe Garbani. Der RFB wird auch die Arbeiten rund um die Einsetzung der Regionalkonferenz Biel-Seeland-Berner Jura verfolgen. Und er wird sich auch für das Projekt «Hauptstadtregion Schweiz» interessieren.

Die Beziehungen zwischen dem RFB und dem BJR müssen weiter gepflegt und ausgebaut werden. Obwohl der RFB mit den heutigen Kooperationsmechanismen zufrieden ist, ist er der Auffassung, dass die beiden Räte ihre Zusammenarbeit weiter ausbauen können und müssen. Obwohl beide weiterhin die Interessen ihrer jeweiligen Bevölkerungen schützen werden, sollten der RFB und der BJR bei zahlreichen Dossiers, bei denen sie gemeinsame Interessen haben, ihre Kräfte zusammenlegen.

Im Bereich der Kultur wird sich der RFB stark mit der Revision und der Publikation seiner kulturellen Leitlinien, mit der Reflexion über seine Beziehungen mit dem Amt für Kultur sowie über die Art und Weise seines Vorschlagsrechts bei Beitragsgesuchen und nicht zuletzt mit der Baustelle der Revision des Kulturförderungsgesetzes zu befassen haben. Er wird die Stiftung «Fondation Spectacles français» und die Stadt Biel bei ihren Bemühungen zur Dynamisierung der französischsprachigen Bühnenkünste unterstützen. Vor allem die Stellung des Palace-Saals wird 2010 Gegenstand wichtiger Diskussionen sein.

Im Bereich Bildung und Erziehung wird der RFB mit grossem Interesse die Umsetzung per Schulbeginn 2010 des Pilotprojekts für zweisprachige Klassen in Biel beobachten. Er wird die Reorganisation der HEP-BEJUNE-Standorte aufmerksam verfolgen. Er wird die Einführung des Westschweizer Lehrplans und des Projekts HarmoS begleiten. Die Berufsbildung und die Beibehaltung französischsprachiger Bildungsgänge in Biel werden ihn ebenfalls zu einem grossen Teil beschäftigen. Und schliesslich ist für 2012 mit der Revision des Volksschulgesetzes eine gesetzgeberische Grossbaustelle zu erwarten.

16. ANNEXES

Annexe 1 : liste des principales abréviations

AIJ : Assemblée interjurassienne
CAF : Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne
CIIP : Conférence intercantonale de l'instruction publique
CJB : Conseil du Jura bernois
COFRA : Conférence de coordination francophone (de la Direction INS)
DBAJ : Délégation biennoise aux affaires jurassiennes
DECOO : Délégation à la coordination scolaire romande et interjurassienne (du CAF)
DFPC : Direction de la formation, de la prévoyance sociale et de la culture (Ville de Bienne)
FFFH : Festival du film français d'Helvétie
HE-Arc : Haute école de l'Arc jurassien
HEP-BEJUNE : Haute école pédagogique Berne-Jura-Neuchâtel
HES-SO : Haute école spécialisée de la Suisse occidentale
INS / Direction INS : Direction de l'instruction publique du canton de Berne
JCE / Direction JCE : Direction de la justice, des affaires communales et ecclésiastiques
OC : Office de la culture du canton de Berne
SAC : Section des affaires culturelles (du CAF)
SAP / Direction SAP : Direction de la santé publique du canton de Berne
section INS : section Instruction publique du CJB

Annexe 2 : Lignes directrices en matière de culture et règlements

Les Lignes directrices du CAF en matière de culture et les règlements du CAF peuvent être consultés ou téléchargés sur le site www.caf-bienne.ch (« bases légales et documents »)

Annexe 3 : Statistiques de séances détaillées

Consultez le tableau à la page suivante pour des informations détaillées sur les 38 séances qu'a tenues le CAF en 2009, en assemblée plénière et en section.

Statistiques de présence aux séances 2009

Plénium	Membres présents	Taux de présence	Total 15 membres
18.02.2009	12	80%	
25.03.2009	séance annulée		
22.04.2009	11	73%	
03.06.2009	12	80%	
02.09.2009	11	73%	
28.10.2009	15	100%	
09.12.2009	13	87%	
			Nombre de séances 6
Présence moyenne		82%	

DECOO	Membres présents	Taux de présence	Total 6 membres
19.01.2009	6	100%	
27.04.2009	4	67%	
29.06.2009	6	100%	
31.08.2009	6	100%	
28.09.2009	6	100%	
27.10.2009	6	100%	
23.11.2009	5	83%	
			Nombre de séances 7
Présence moyenne		93%	

SAC	Membres présents	Taux de présence	Total 5 membres (4 membres aux 20.1, 17.2 et 19.8)
20.01.2009	3 sur 4	75%	
17.02.2009	3 sur 4	75%	
24.03.2009	3	60%	
01.04.2009	5	100%	
29.04.2009	4	80%	
03.06.2009	3	60%	
01.07.2009	4	80%	
19.08.2009	3 sur 4	75%	
23.09.2009	4	80%	
19.10.2009	4	80%	
30.11.2009	3	60%	
			Nombre de séances 11
Présence moyenne		75%	

Bureau	Membres présents	Taux de présence	Total 5 membres
14.01.2009	5	100%	
30.01.2009	5	100%	
04.02.2009	5	100%	
10.03.2009	4	80%	
01.04.2009	2 sur 3	66%	
14.04.2009	4	80%	
19.05.2009	5	100%	
24.06.2009	4	80%	
20.08.2009	5	100%	
22.09.2009	5	100%	
20.10.2009	4	80%	
13.11.2009	4	80%	
24.11.2009	4	80%	
			Nombre de séances 13
Présence moyenne		88%	

DBAJ	Membres présents	Taux de présence	Total : 8 membres
26.11.2009	7	88%	
			Nombre de séances 1
Présence moyenne		88%	

